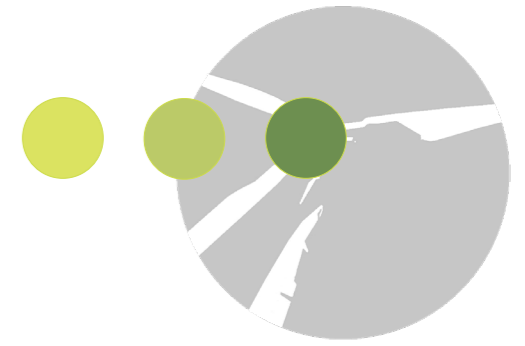


Lecture physique / morphologie du territoire

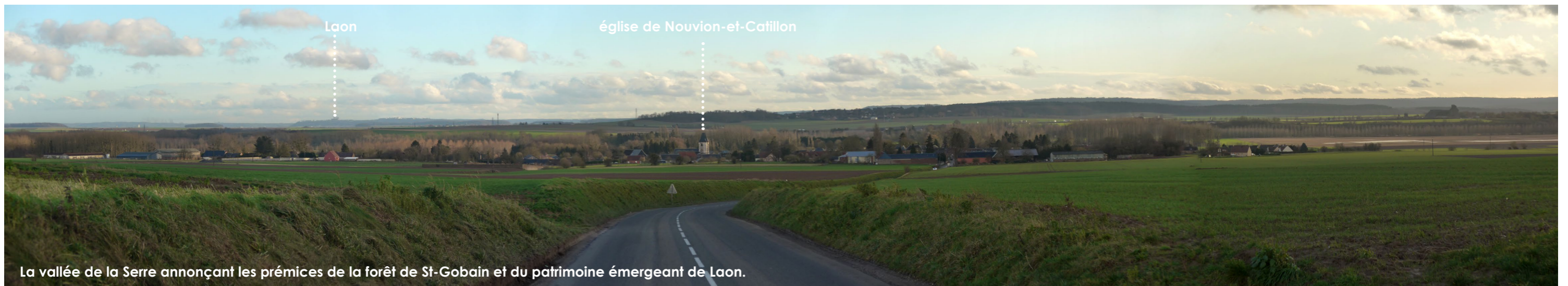
Illustrations



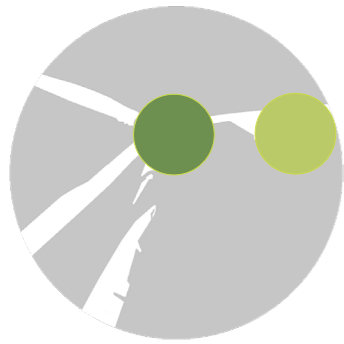
Paysage de plateau ondulé marquant le coeur du territoire d'étude.



Les différents visages des vallées entre paysage fluvial, étangs aux abords des sources de la vallée de la Somme et le profil évasé et arboré de la vallée de l'Oise.



La vallée de la Serre annonçant les prémices de la forêt de St-Gobain et du patrimoine émergeant de Laon.



Lecture des monuments historiques / Tourisme

Le périmètre d'étude intermédiaire montre un contexte patrimonial identitaire associé aux entités paysagères ainsi qu'aux paysages remarquables et belvédères emblématiques. En effet, on le retrouve le long des vallées dans des paysages plus ou moins fermés, au coeur de la Thiérache bocagère comme les églises fortifiées (la plus proche étant à 5 km) et au niveau du pôle urbain de St-Quentin. La Thiérache bocagère se caractérise par un paysage cloisonné, mais les églises fortifiées se trouvent sur des positions hautes qui les rendent visibles depuis d'autres points hauts du territoire ou depuis des axes routiers orientés vers les édifices.

La carte ci-contre fait émerger des concentrations d'édifices qui génèrent des pôles patrimoniaux au niveau de Guise à 4/5 km au nord-est, de Ribemont à 7 km au sud-ouest et de St-Quentin à 19 km à l'ouest.

Le périmètre rapproché dénombre 4 édifices classés et 7 édifices inscrits aux Monuments Historiques. Le plus proche est le château de l'Etang sur la commune d'Audigny à 3.6 km qui se trouve à l'écart du bourg et en partie ouvert sur le plateau de la zone de projet. Dans le même bassin visuel que cette dernière on peut aussi noter les édifices de Pleine-Selve et Parpeville. Le pôle patrimonial de Guise est principalement implanté dans le fond de vallée hormis le fort qui se trouve en haut de versant au sud de la ville et le familistère se trouvant sur le versant nord de la vallée tourné vers la zone de projet.

Les chemins de randonnée principaux se trouvent à plus de 3 km et principalement au coeur de la Thiérache bocagère (autour de Guise) ainsi qu'au niveau des sources de la Somme. Toutefois, on peut noter l'Eurovélo n°3 qui longe le canal de la Sambre à l'Oise et qui passe au plus proche à 3 km de la zone de projet. On peut aussi noter le train touristique reliant la vallée de l'Oise à St-Quentin et qui passe à 5 km de la zone de projet.

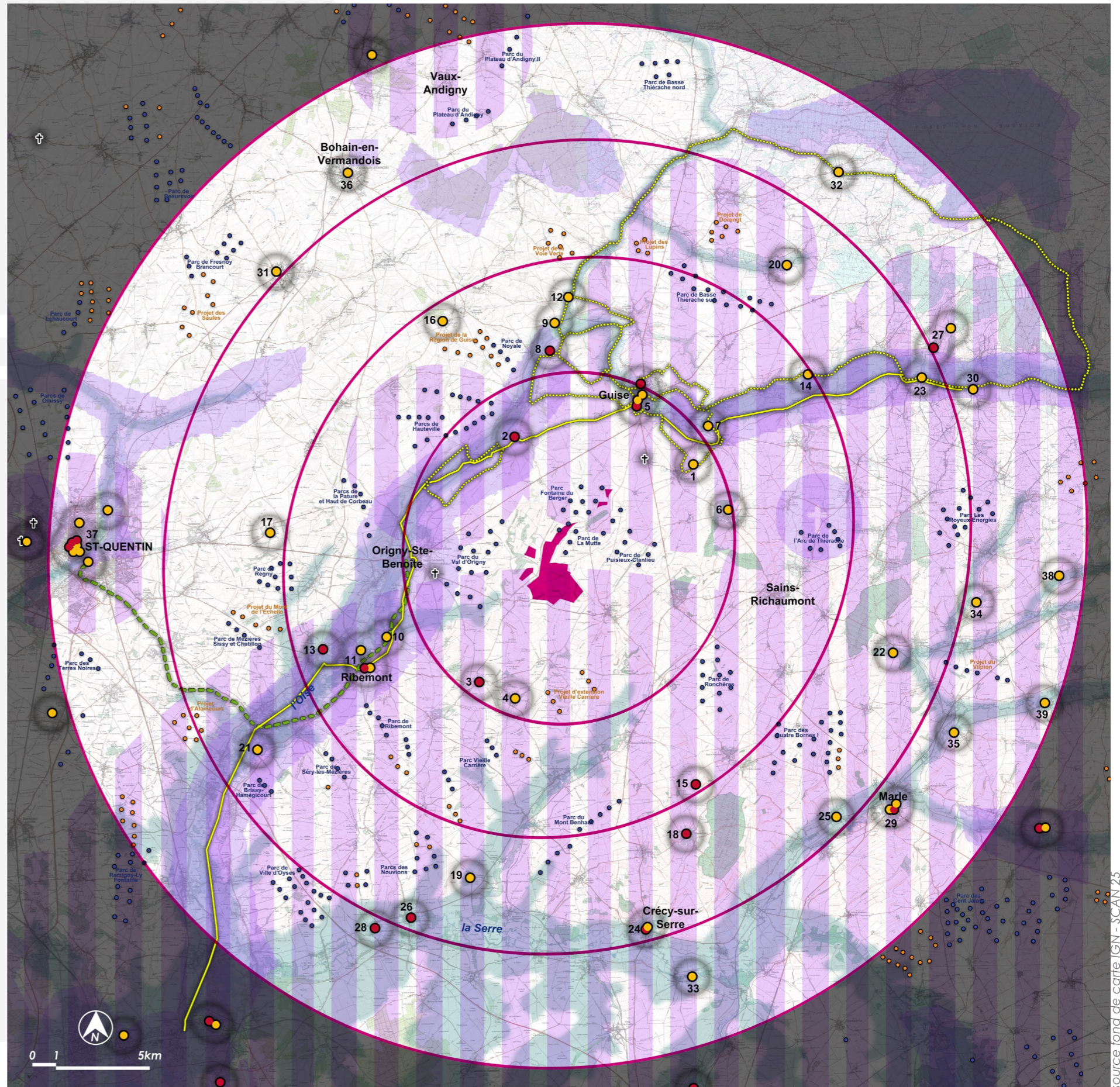
Le territoire est aussi marqué par le patrimoine de mémoire. On recense deux cimetières militaires dans le périmètre rapproché, il s'agit du cimetière allemand d'Origny-Ste-Benoîte en partie ouvert sur le plateau de la zone de projet et de la nécropole nationale de Flavigny-le-Petit qui se trouve sur l'axe principal de la D946. Toutefois, on peut noter qu'ils sont déjà en prise avec les parcs autorisés du Val d'Origny et de Puisieux-Clanlieu qui se positionnent en avant-plan de la zone de projet. Les autres cimetières militaires se trouvent à plus de 20 km.

Rapport à l'éolien :

Des interactions évidentes sont à attendre avec les abords du château de l'Etang d'Audigny, avec l'église fortifiée de Flavigny-le-Grand-Beaurain, potentiellement avec le Fort de Guise ainsi qu'avec les édifices de Pleine-Selve et Parpeville qui sont dans le même bassin visuel que la zone de projet. Pour les autres MH du périmètre d'étude les interactions avec le projet devraient être atténuées par la distance, la présence de filtres arborés et le contexte éolien pré-existant.



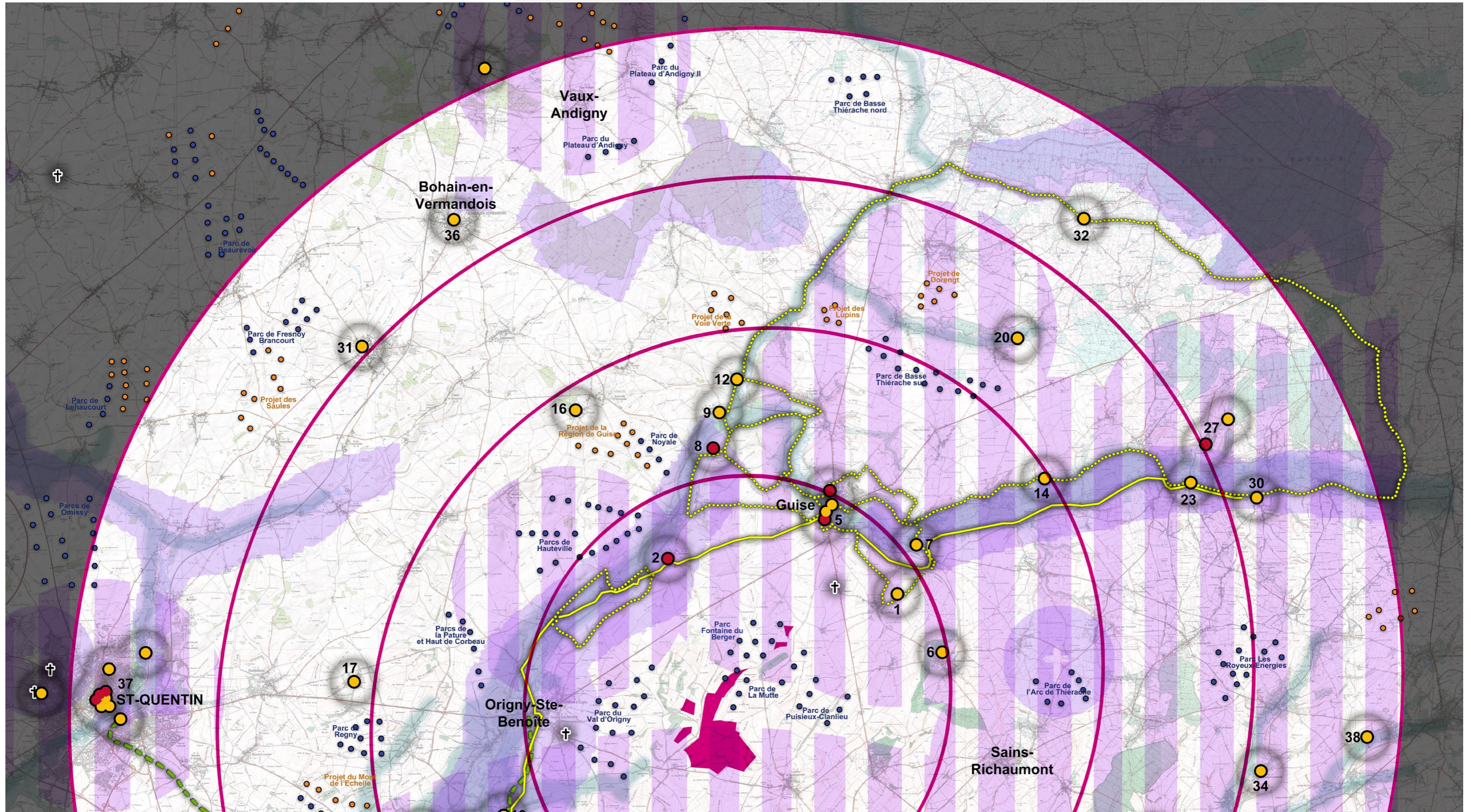
① n° associé au tableau récapitulatif des monuments d'intérêt (cf p.46). La numérotation n'est cartographiée que dans le rayon de 20 km autour du site de projet.

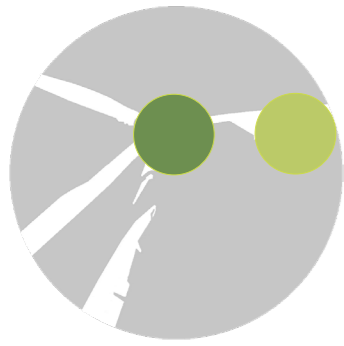


source fond de carte IGN - SCAN 25

Lecture des monuments historiques / Tourisme

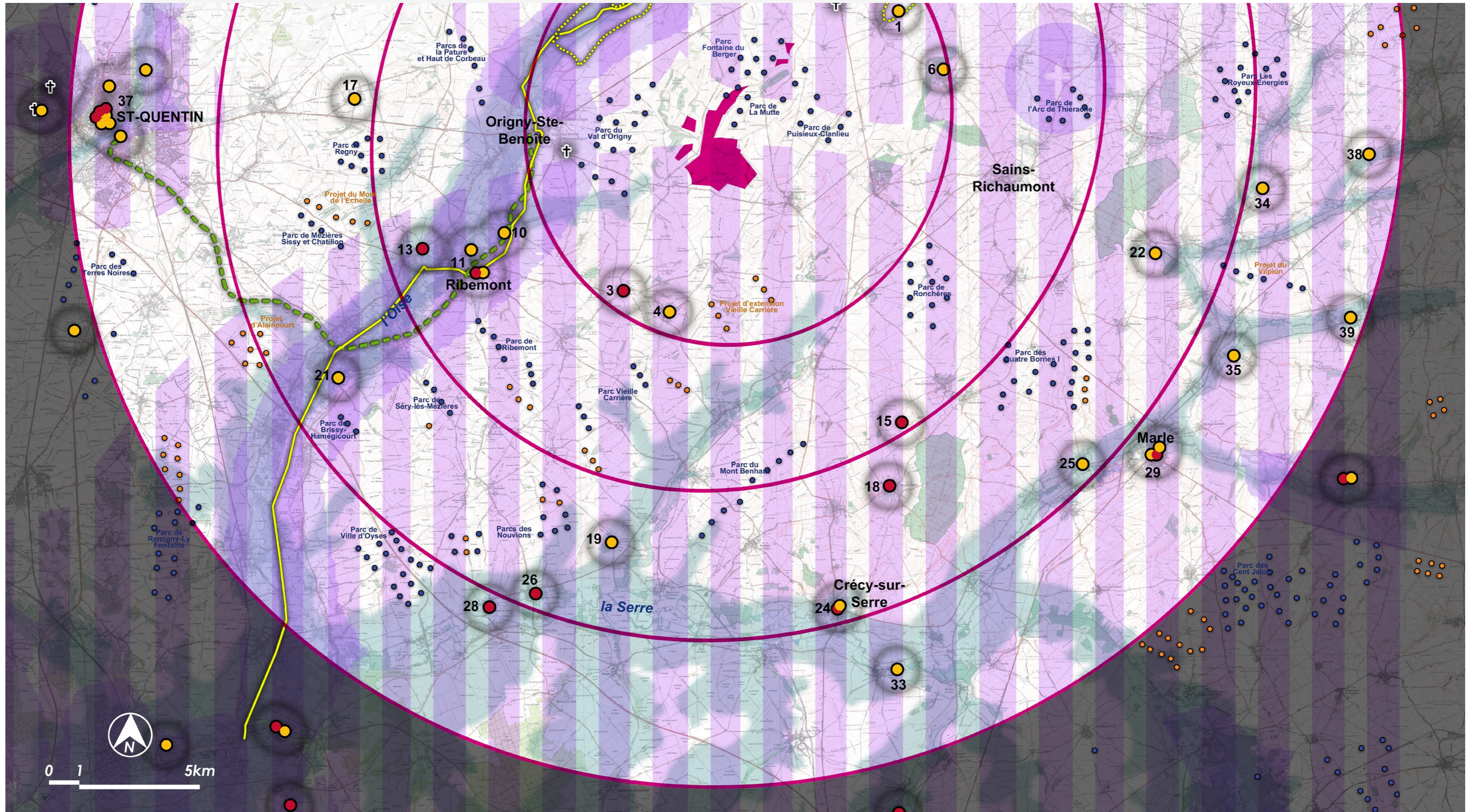
ZOOM NORD



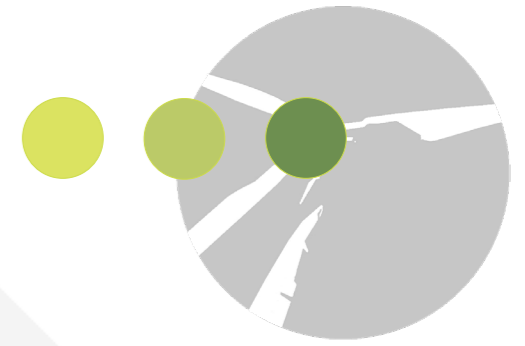


● Lecture des monuments historiques / Tourisme

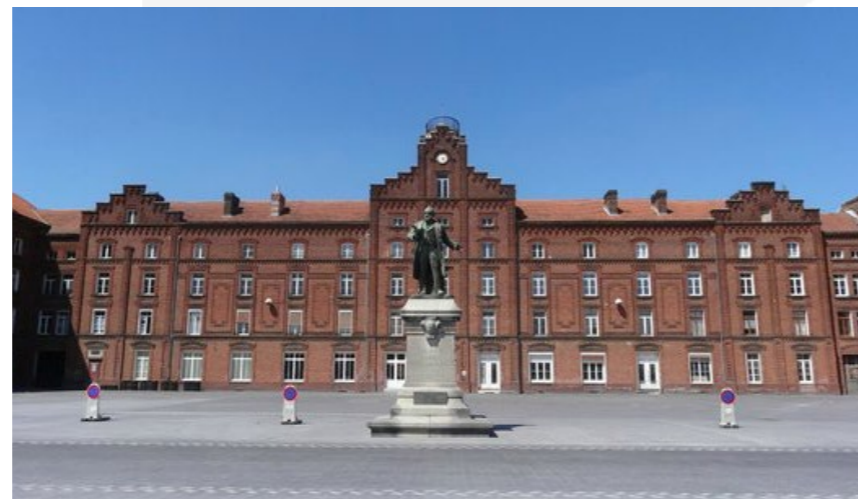
ZOOM SUD



Illustrations des monuments historiques



Patrimoine dans un rayon de 5 km



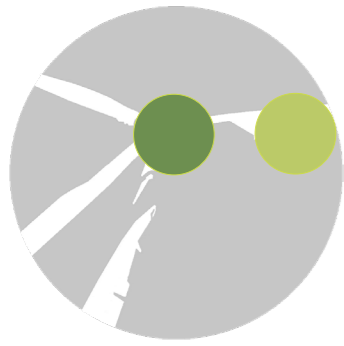
01	02	03	04	05a
05b	05c	06		
07	08	09		

Patrimoine dans un rayon de 5 à 10 km



- 01 - Château de l'Etang d'Audigny (I)
- 02 - Eglise fortifiée de Macquigny (C)
- 03 - Eglise de Plein-Selve (C)
- 04 - Château de Parpeville (I)
- 05a - Ancien château fort de Guise (C)
- 05b - Eglise St-Paul + maison de Guise (I)
- 05c - Familistère de Guise (C/I)
- 06 - Ancien château de Puisieux (I)
- 07 - Eglise de Flavigny-le-Grand-Beaurain (I)
- 08 - Ancienne abbaye de Vadencourt (C)
- 09 - Maison de Nicolas Grain à Vadencourt (I)

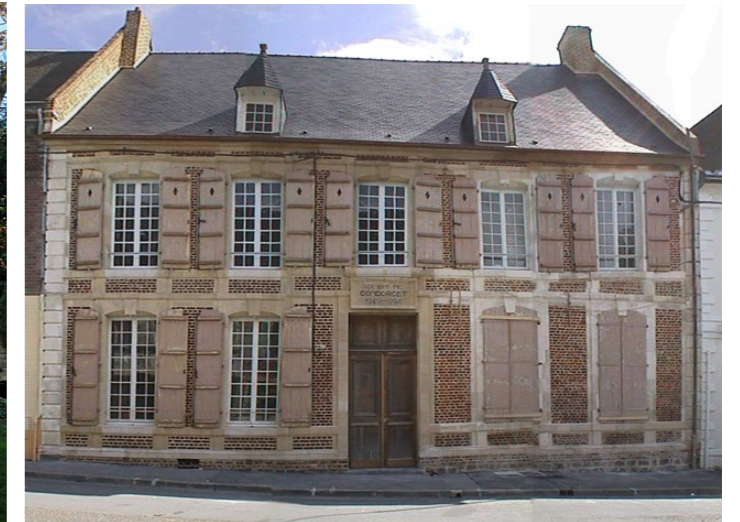
(C) Classé / (I) Inscrit



● Illustrations des monuments historiques

Patrimoine dans un rayon de 5 à 10 km (suite)

10	11a	11b		
11c	12	13		
14	15	16	17	18



- 10 - Moulin de Lucy (I)
- 11a - Ancienne abbaye de Ribemont (I)
- 11b - Maison natal de Condorcet de Ribemont (I)
- 11c - Eglise de Ribemont (C)
- 12 - Eglise St-Pierre de Grand-Verly (I)
- 13 - Chapelle des Dormants de Sissy (C)
- 14 - Eglise fortifiée Ste-Aldegonde de Malzy (I)
- 15 - Menhir dite le Verziau de Gargantua de Bois-lès-Pargny (C)
- 16 - Château de Bernoville à Aissonville-Bernoville (I)
- 17 - Pigeonnier de Marcy (I)
- 18 - Ancien château (donjon) de Bois-lès-Pargny (C)

(C) Classé / (I) Inscrit

Patrimoine dans un rayon de 10 à 15km



Illustrations des monuments historiques et sites de mémoire



Patrimoine dans un rayon de 10 à 15 km (suite)

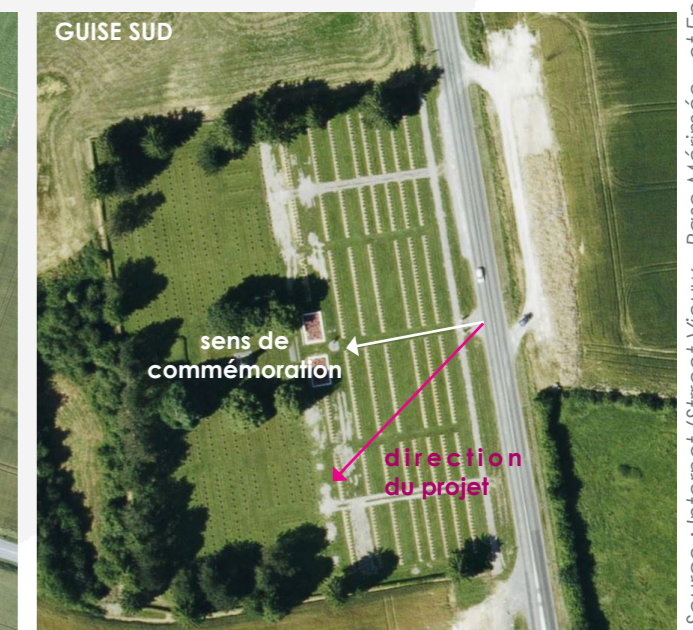
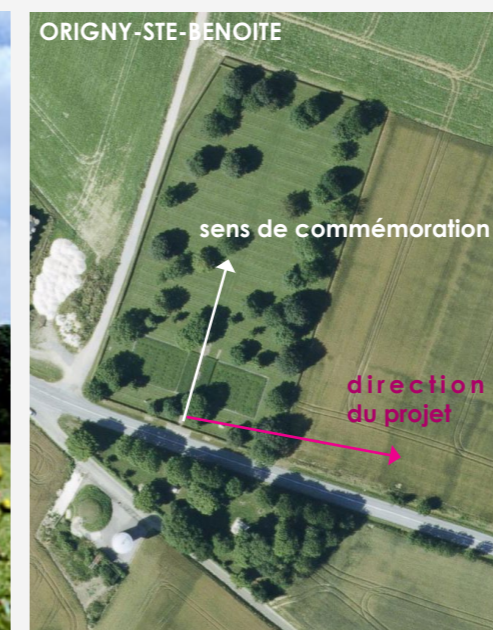


19	20	21	22
23	24	24b	25
26	27a	27b	28



- 19 - Ancienne chapelle des Templiers (C)
- 20 - Eglise de Lavaqueresse (I)
- 21 - Moulin de Senercy à Séry-lès-Mézières (I)
- 22 - Château de Marfontaine (I)
- 23 - Eglise de Marly-Gomont (I)
- 24 - Tour (Anvien beffroi) de Crécy-sur-Serre (C)
- 24b - Hôtel de ville de Crécy-sur-Serre (I)
- 25 - Eglise St-Médard de Marcy-sous-Marle (I)
- 26 - Eglise de Nouvion-et-Catillon (C)
- 27a - Eglise d'Englancourt (C)
- 27b - Château de la Plesnoye d'Englancourt (I)
- 28 - Cimetières militaires du périmètre rapproché

(C) Classé / (I) Inscrit



Source : Internet (Sirreet View - Base Mérimée - et Epure paysage)



Sensibilité du patrimoine sur les aires d'études intermédiaire et rapprochée

Les tableaux ci-après recensent l'ensemble des monuments historiques présents dans les aires d'études rapprochée et intermédiaire.




La détermination du niveau de sensibilité s'appuie sur différents critères : visibilité depuis le site et visibilité du site dans une vision élargie, distance à la zone de projet, présence de filtres visuels en interface avec le projet, contexte éolien existant en interface avec le projet et les cumuls de protection renforçant l'attractivité du site.





















L'objectif de cette analyse est de faire émerger les sites présentant un enjeu très fort à moyen où la prégnance et la perception du projet peuvent porter atteinte à leur valeur universelle.

En ce qui concerne les notions de rayonnement/reconnaissance :

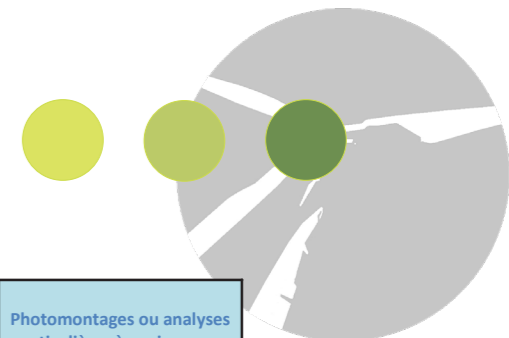
- l'édifice est considéré de rayonnement local si il n'est connu que des habitants de l'aire d'étude et/ou d'un public initié
- l'édifice est considéré de rayonnement régional si il est associé à d'autres types de protection (UNESCO, sites classés) et qu'il est connu plus largement ou valorisé au travers de divers médias (office de tourisme...)

Principe d'évaluation des niveaux de sensibilités :

-  - L'édifice est visible de loin et/ou présente des vues dégagées sur le paysage de la zone de projet (A)
- L'édifice se trouve à moins de 3 km et il y a peu ou pas de filtres visuels présents pour atténuer les vues potentielles sur le projet (B)
-  - L'édifice n'est visible que partiellement ou depuis certains points de vue et/ou des vues cadrées sont possibles depuis le site ou ses abords (A)
- L'édifice se trouve à moins de 10 km et/ou il y a des filtres visuels permettant d'atténuer la perception ou la prégnance potentielle du projet (B)
-  - L'édifice n'est pas visible (inscrit dans l'urbanisation ou dans écrin arboré et aucun élément émergeant reconnaissable) et n'offre aucune vers les paysages environnants (A)
- L'édifice se trouve à plus de 10 km et/ou il y a des filtres visuels permettant d'atténuer la perception potentielle du projet (B)

n°	Commune	Patrimoine	Niveau de protection aux MH	Distance à la zone d'implantation du projet	Description du site	Rayonnement / Reconnaissance	Présence d'éoliennes en interface du site et de la zone de projet ou dans la direction du projet	Cumuls avec d'autres protections	(A)	(B)	Photomontages ou analyses particulières à envisager au regard du niveau d'enjeu de l'édifice (cumuls des 2 colonnes précédentes)
									Niveau de sensibilité de l'édifice au regard de sa perception (depuis l'édifice et vers l'édifice)	Niveau de sensibilité de l'édifice au regard de sa distance au projet et à la présence de filtres visuels en interface de celui-ci et des zones de projet	
Dans un rayon de 5km des zones de projet											
1	Audigny	Château de l'Etang	inscrit	3,6 km	Le site est en partie ceinturé d'un écrin arboré et de corps de ferme. Toutefois, il apparaît dans la ZIV de la zone de projet et une fenêtre visuelle s'ouvre en direction de celle-ci.	local	oui (Parcs de la Mutte et de Puisieux-Clanlieu)	non			oui
2	Macquigny	église fortifiée	classée	4,3 km	Implantée en cœur de bourg qui lui-même est implanté au pied du versant est de la vallée de l'Oise (versant non tourné vers la zone de projet). Toutefois, le bourg s'inscrit dans la ZIV de la zone de projet.	régional	oui (Parcs du Val d'Origny et Fontaine du Berger)	oui (paysages remarquables)			oui
3	Pleine-Selve	église	classée	4,3 km	Située en cœur de bourg et de faible hauteur, elle est très peu visible depuis le paysage environnant la commune.	local	oui (Parc du Val d'Origny)	oui (zone de vigilance belvédères emblématique)			oui
4	Parpeville	Château	inscrit	4,4 km	Positionné sur les hauteurs du bourg mais protégé par un écrin arboré et par l'environnement bâti du cœur de bourg. Toutefois, le bourg s'inscrit dans la ZIV de la zone de projet.	local	non	oui (paysages remarquables, belvédères emblématiques)			oui
5	Guisse	ancien château fort	classé	Entre 3,6 km et 4,5 km	Positionné sur les hauteurs sud de la ville, il est en partie protégé par un écrin arboré. Les perspectives dégagées s'ouvrent sur la ville donc à l'opposé de la zone de projet.	local	oui (Parcs de la Mutte, de Puisieux-Clanlieu et Fontaine du Berger)	oui (paysages remarquables)			oui
		église + maison	inscrites		Inscrite dans un contexte urbain avec des rues étroites et dans la ville basse. Aucune perspective visuelle ne se dégage vers les paysages extérieurs.	local					
		Hôtel Warnet	inscrit		En cœur de ville basse donc protégé par le bâti et le versant sud de l'Oise.	local					
		Famillistère	classé et inscrit		Positionné sur une place haute de la ville et son parvis est tourné vers la zone de projet. L'urbanisation proche joue un rôle de filtre mais, il n'est pas exclu qu'il y ait des vues depuis les étages du bâtiment.	régional					oui
6	Puisieux et Clanlieu	ancien château	inscrit	5 km	Positionné en centre-bourg et protégé par un arc arboré qui marque les franges est de la commune tournées vers la zone de projet.	local	oui (Parcs de la Mutte et de Puisieux-Clanlieu)	non			
7	Flavigny-le-Grand-Beaurain	Eglise fortifiée	inscrite	5 km	A l'écart du bourg et sur une position haute. Il n'est donc pas exclu que des interactions s'opèrent avec le projet. De plus l'église s'inscrit dans la ZIV de la zone de projet.	régional	oui (Parcs de la Mutte et de Puisieux-Clanlieu)	oui (paysages remarquables)			oui

Sensibilité du patrimoine sur les aires d'études intermédiaire et rapprochée



n°	Commune	Patrimoine	Niveau de protection aux MH	Distance à la zone d'implantation du projet	Description du site	Rayonnement / Reconnaissance	Présence d'éoliennes en interface du site et de la zone de projet ou dans la direction du projet	Cumuls avec d'autres protections	(A)	(B)	Photomontages ou analyses particulières à envisager au regard du niveau d'enjeu de l'édifice (cumuls des 2 colonnes précédentes)
									Niveau de sensibilité de l'édifice au regard de sa perception (depuis l'édifice et vers l'édifice)	Niveau de sensibilité de l'édifice au regard de sa distance au projet et à la présence de filtres visuels en interface de celui-ci et des zones de projet	
Dans un rayon de 5 à 10 km des zones de projet											
8	Vadencourt	Ancienne abbaye de Bohéries	classée	6,3 km	En fond de vallée et protégée par un écran arboré. Le site se trouve en dehors de la ZIV de la zone de projet.	local	oui (Parcs du Val d'Origny et Fontaine du Berger)	oui (paysages remarquables)			
9		maisons de Nicolas Grain	inscrites	7,3 km	En cœur de bourg et en fond de vallée. De plus la rue où se trouve la maison n'est pas orientée sur la zone de projet.	local					
10	Lucy	Moulin	inscrit	6,5 km	Protégé par un écran arboré et dans le fond de la vallée de l'Oise. Toutefois, le chemin d'accès est orienté vers la zone de projet quand on quitte le site et l'édifice est inscrit dans la ZIV de la zone de projet.	local	oui (Parc du Val d'Origny)	oui (paysages remarquables)			
11	Ribemont	Ancienne abbaye St-Nicolas-des-Prés	inscrite	7,8 km	En fond de vallée et protégée par un écran arboré. Le site se trouve en dehors de la ZIV de la zone de projet.	local	oui (Parc du Val d'Origny)	oui (paysages remarquables)			
		Maison natale de Condorcet	inscrite		Au cœur du centre-bourg et les vues depuis le site se limitent à son environnement immédiat.	local	oui (Parc du Val d'Origny)	oui (paysages remarquables)			
		Eglise	classée		Au cœur du centre-bourg et les vues depuis le site se limitent à son environnement immédiat.	local	oui (Parc du Val d'Origny)	oui (paysages remarquables)			
12	Grand-Verly	église St-Pierre	inscrite	8,3 km	Positionnée en fond de vallée et protégée par un écran arboré. Toutefois, le bourg est inscrit dans la ZIV de la zone de projet.	local	oui (Parcs de la Mutte, de Puisieux-Clanlieu et Fontaine du Berger)	oui (paysages remarquables)			
13	Sissy	Chapelle des Dormants	classée	8,7 km	Positionnée dans le bourg et non visible depuis les paysages environnants (présence d'une ceinture arborée autour de la commune).	local	oui (Parc du Val d'Origny)	oui (paysages remarquables)			
14	Malzy	église	inscrite	15 km	Positionnée en fond de vallée et protégée par les filtres arborés successifs présents dans l'épaisseur de la vallée.	local	oui (Parcs de la Mutte et de Puisieux-Clanlieu)	non			
15	Bois-lès-Pargny	Menhir dit le Verziou de Gargantua	classé	9,8 km	L'édifice est protégé par un boisement qui empêche toute interaction à proximité immédiate mais, depuis les chemins environnants, le menhir est visible et des interactions avec le projet sont possibles.	local	oui (parc de Ronchères)	oui (belvédères emblématiques)			oui
Dans un rayon de 10 à 15 km des zones de projet											
16	Aisonville-et-Bernoville	château de Bernoville	inscrit	10,2 km	Protégé par un écran arboré mais des vues ponctuelles sur l'édifice sont constatées. Toutefois, ces vues ne sont pas orientées vers la zone de projet.	local	oui (Parcs de Noyales, Hauteville, du Val d'Origny et Fontaine du Berger)	non			
17	Marcy	pigeonnier	inscrit	10,7 km	Positionné au sud du bourg et protégé par un écran arboré.	local	oui (Parcs de la Pâtur/Haut de Corbeau, du Val d'Origny et Fontaine du Berger)	non			
18	Bois-lès-Pargny	Ancien château (donjon)	classé	11,1 km	Situé en frange nord de la commune dans un contexte d'habitat lâche. La sortie nord du bourg s'ouvre vers la zone de projet.	local	oui (parc du Mont Benhaut)	oui (belvédères emblématiques)			oui
19	Nouvion-et-Catillon	Ancienne chapelle des Templiers	classée	12,2 km	Protégée par un écran arboré et peu de visibilité sur l'édifice depuis les routes proches.	local	oui (parcs des Nouvions et de Vieille Carrière)	oui (zone de vigilance belvédères emblématique)			
20	Lavaqueresse	église	inscrite	12,2 km	Le village est implanté sur le versant sud de la vallée du Vilpion donc non tourné vers la zone de projet.	local	oui (Parcs de Basse Thiérache Sud, de la Mutte et de Puisieux-Clanlieu)	oui (belvédères emblématiques)			
21	Séry-lès-Mézières	moulin de Senercy	inscrit	13,4 km	Positionné en fond de vallée et protégé par un écran arboré.	local	oui (parcs de Séry-lès-Mézières, de Ribemont, du Val d'Origny et Fontaine du Berger)	oui (paysages remarquables)			
22	Marfontaine	château	inscrit	13,7 km	Positionné en fond de vallée et protégé par un massif arboré et les versants du Vilpion. Toutefois, les franges sud du château sont inscrites dans la ZIV de la zone de projet.	local	oui (parcs de Ronchères, de la Mutte et de Puisieux-Clanlieu)	non			
23	Marly-Gomont	église	inscrite	14 km	Le village est implanté sur le versant sud de la vallée de l'Oise amont donc non tourné vers la zone de projet.	local	oui (Parcs de la Mutte et de Puisieux-Clanlieu)	oui (belvédères emblématiques)			
24	Crécy-sur-Serre	Ancien beffroi dit Tour de Crécy	classée	14,3 km	En ville, mais le clocher du beffroi est potentiellement identifiable depuis les paysages environnants. A noter que Crécy se trouve en fond de vallée et donc protégée par le versant nord de la Serre qui est en partie boisé.	local	oui (parc du Mont Benhaut)	oui (paysages remarquables, belvédères emblématiques)			
		hôtel de ville + maison de 17ème	inscrites			local					
25	Marcy-sous-Marle	Eglise	inscrite	14,3 km	Positionnée en fond de vallée et protégée par le versant nord de la Serre.	local	oui (parcs des Quatre Bornes et de Ronchères)	non			
26	Nouvion-et-Catillon	église	classée	14,5 km	Inscrite dans le bourg et le clocher n'est pas identifiable depuis les voies environnantes qui sont tournées vers la zone de projet. L'église et le bourg sont en dehors de la ZIV du projet.	local	oui (parcs des Nouvions et de Vieille Carrière)	non			
27	Englancourt	église	classée	14,9 km pour le plus proche	Le village est implanté sur le versant nord de la vallée de l'Oise amont donc tourné vers la zone de projet. Toutefois, les paysages de Thiérache offrent des filtres visuels générés par le bocage auxquels s'ajoute la distance au projet et la présence d'un contexte éolien en avant-plan.	local	oui (Parcs de la Mutte et de Puisieux-Clanlieu)	oui (belvédères emblématiques)			
		château de la Plesnoye	inscrit			local			oui (Parcs de la Mutte et de Puisieux-Clanlieu)	oui (belvédères emblématiques)	

Sensibilité du patrimoine sur les aires d'études intermédiaire et rapprochée

n°	Commune	Patrimoine	Niveau de protection aux MH	Distance à la zone d'implantation du projet	Description du site	Rayonnement / Reconnaissance	Présence d'éoliennes en interface du site et de la zone de projet ou dans la direction du projet	Cumuls avec d'autres protections	(A)	(B)	Photomontages ou analyses particulières à envisager au regard du niveau d'enjeu de l'édifice (cumuls des 2 colonnes précédentes)
									Niveau de sensibilité de l'édifice au regard de sa perception (depuis l'édifice et vers l'édifice)	Niveau de sensibilité de l'édifice au regard de sa distance au projet et à la présence de filtres visuels en interface de celui-ci et des zones de projet	
Dans un rayon de 15 à 20 km des zones de projet											
28	Nouvion-Le-Comte	Eglise	classée	15,7 km	Inscrite dans le bourg mais le clocher est identifiable depuis les voies environnantes. Toutefois, ces voies ne sont pas toutes tournées vers la zone de projet.	local	oui (parcs des Nouvions et de Vieille Carrière)	non			
29	Marle	Maison des Frères Ignorantins	classée	15,8 km	En fond de vallée et en partie protégés par des filtres arborés successifs auxquels s'ajoute la distance au projet qui limite fortement la prégnance de celui-ci.	local	oui (parcs des Quatre Bornes et de Ronchères)	non			
		Eglise Notre-Dame	classée								
		Ancien relais des Postes	inscrit								
30	St-Algis	église	inscrite	15,8 km	L'édifice est implanté en fond de vallée et se trouve en dehors de la ZIV de la zone de projet.	local	oui (Parcs de la Mutte et de Puisieux-Clanlieu)	oui (belvédères emblématiques)			
31	Fresnoy-le-Grand	usine textile la Filandière	inscrite	16 km	Située au nord de la commune donc protégée par les fronts bâtis du bourg auxquels s'ajoute la distance au projet limitant fortement la prégnance de ce dernier.	local	oui (parcs de Hauteville, de Noyale et du Val d'Origny)	non			
32	Esquéhéries	Eglise	inscrite	16,5 km	L'édifice est implanté en fond de vallée et se trouve en dehors de la ZIV de la zone de projet. Le clocher est par contre potentiellement visible depuis les hauts de versant. Toutefois, la distance au projet réduit fortement les risques de prégnance du projet.	local	oui (Parcs de Basse Thiérache Sud, de la Mutte et de Puisieux-Clanlieu)	oui (belvédères emblématiques)			
33	Chalandry	ancien château	inscrit	16,5 km	En fond de vallée et en partie protégé par un écran arboré auquel s'ajoute la distance au projet qui limite fortement la prégnance de celui-ci.	local	oui (parc du Mont de Benhaut)	oui (belvédères emblématiques)			
34	Saint-Pierre-lès-Franqueville	église	inscrite	16,8 km	Le bourg est implanté dans une petite contre-vallée du Vilpion et en arrière-plan de la forêt de Marfontaine.	local	oui (parcs de l'Arc de Thiéarce, de la Mutte et de Puisieux-Clanlieu)	oui (paysages remarquables)			
35	Rogny	Eglise St-Event	inscrite	16,8 km	Le bourg est implanté dans le fond de la vallée du Vilpion. Toutefois, le clocher émerge de la silhouette du bourg. A noter que les vues lointaines sont peu profondes du fait d'ondulations du relief qui arrêtent les vues.	local	oui (parcs des Quatre Bornes et de Ronchères)	non			
36	Bohain-en-Vermandois	hôtel de ville	inscrit	17,3 km	Situé en cœur de ville donc protégé. On peut ajouter la distance au projet et la présence d'un contexte éolien en avant-plan qui limitent la prégnance potentielle du projet.	local	oui (Parcs de Hauteville, Noyales, du Val d'Origny et Fontaine du Berger)	non			
37	St-Quentin	Gare / hôtel / chapelle de la Charité / puits / théâtre municipal / Usine Sidoux / château de la Pilule / monument	inscrits	17,8 km pour le plus proche	Tous les édifices sont inscrits au cœur de la ville et montrent peu voire pas du tout de perspectives lointaines et tournées vers la zone de projet. Le site concerné par le projet classement Unesco des sites funéraires se trouve sur la frange ouest de la ville donc à l'opposé de la zone de projet et son environnement proche présente des filtres visuels notables.	régional	oui (parcs de Regny, de Pâtüre/Haut de Corbeau, du Val d'Origny et Fontaine du Berger)	oui (belvédères emblématiques, projet Unesco, Ville d'Art et d'Histoire)			
		hôtel de ville / hôtel / ancienne collégiale St-Quentin	classés								
38	Fontaine-lès-Vervins	Ancien château de Cambron	inscrit	20 km	L'édifice est implanté en fond de vallée et se trouve en dehors de la ZIV de la zone de projet.	local	oui (parcs de l'Arc de Thiéarce, de la Mutte et de Puisieux-Clanlieu)	non			
39	Prisces	Eglise St-Médard	classée	20 km	L'édifice est implanté en fond de vallée et se trouve en dehors de la ZIV de la zone de projet. Le clocher est par contre potentiellement visible depuis les hauts de versant. Toutefois, la distance au projet réduit fortement les risques de prégnance du projet.	local	oui (parcs des Quatre Bornes, de la Mutte et de Puisieux-Clanlieu)	non			

Principe de définition du niveau d'enjeu des sites au regard des 2 colonnes établies dans les tableaux :

		Niveau d'enjeu très fort
		Niveau d'enjeu fort
		Niveau d'enjeu moyen
		Niveau d'enjeu moyen
		Niveau d'enjeu faible
		Niveau d'enjeu très faible voire nul

Sur les niveaux d'enjeu fort à moyen, une analyse particulière des impacts du projet est à développer par le biais de photomontages, au regard de la ZIV ou par la réalisation de zooms spécifiques (photo-interprétation, coupes...)

Il en résulte, au regard des monuments historiques, que les éléments devant faire l'objet d'analyse particulières sont :

Dans le rayon de 5 km autour du projet :

- le château de l'étang d'Audigny
- le château de Parpeville
- les églises de Macquigny, Flavigny-le-Grand-Beaurain et Pleine-Selve
- le fort et le familistère de Guise

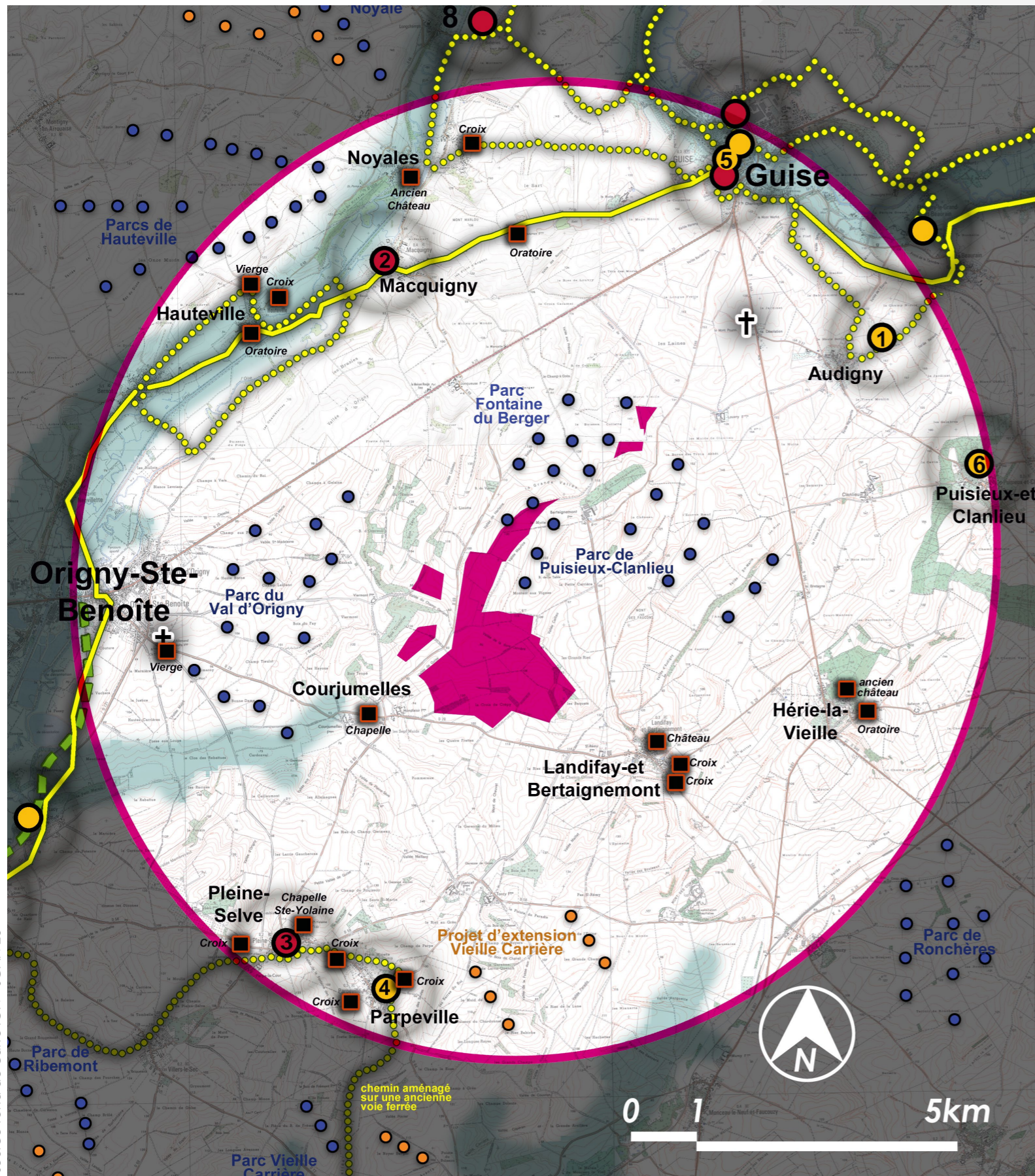
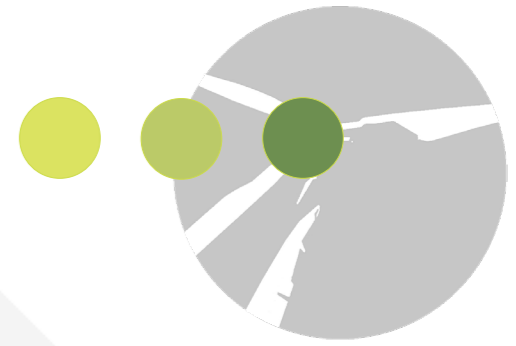
Dans le rayon de 5 à 10 km autour du projet :

- le moulin de Lucy
- le Menhir de Bois-lès-Pargny

Dans le rayon de 10 à 20km autour du projet :

- l'ancien château de Bois-lès-Pargny

Analyse du patrimoine local non protégé



Les plateaux proches du projet montrent une urbanisation en petits bourgs et hameaux dispersés. Toutefois, ils sont principalement implantés en frange sud de la zone d'étude.

La plupart de ces bourgs et hameaux présentent des éléments de petit patrimoine pouvant renforcer les sensibilités patrimoniales du secteur au regard du projet et en sus des monuments historiques.

Il s'agit principalement de petits édifices religieux qui sont pour la plupart à l'écart des bourgs où à la croisée de chemins, et de trois châteaux.

Les éléments relevés et pouvant porter des sensibilités vis-à-vis du projet sont :

- La chapelle de Courjumelles (hameau d'Origny-Ste-Benoite) qui se trouve à 1 km à l'écart des zones d'habitations le long de la D29. Elle présente un contexte paysager ouvert donc propice aux interactions potentielles avec le projet.
- La chapelle Ste-Yolaine au nord de Pleine-Selve dont la perspective est orientée vers la zone de projet et qui ne présente pas de cadre végétal pouvant atténuer les vues.

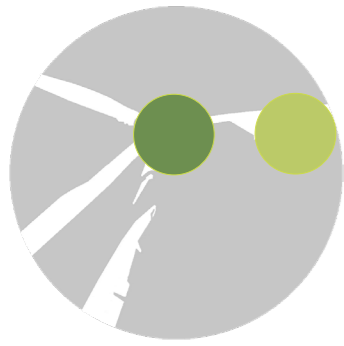
On peut noter plusieurs éléments de petit patrimoine sur Landifay-et-Bertaignemont mais ils se trouvent sur la frange est de la commune qui est à l'opposé de la zone de projet.

En ce qui concerne les autres éléments cartographiés ils devraient être protégés de vues prégnantes de par leur distance au projet, le contexte éolien existant et la présence de filtres visuels (boisés, bâtis et relief).



	Périmètre proche du site d'étude (rayon de 5 km)		Zone d'implantation *du projet		Patrimoine local d'intérêt ne faisant pas l'objet de protections réglementaires
	Parcs éoliens existants et autorisés		Parcs éoliens déposés et en cours d'instruction		Monuments historiques classés et inscrits
	Paysage de vallées		Chemins de randonnée toutes catégories		

source fond de carte IGN - SCAN 25



Urbanisme et infrastructures

INFRASTRUCTURES

Deux niveaux d'infrastructures se distinguent sur le territoire :

- les axes inter-régionaux avec l'autoroute A26 qui passe au plus proche à 15 km au sud-ouest de la zone de projet et qui traverse le territoire d'étude dans un axe nord-ouest/sud-est. Elle offre de larges perceptions visuelles sur la vallée de la Serre et les plateaux agricoles autour de St-Quentin. Au sud de St-Quentin et de la zone de projet, cet axe est déjà en prise avec des parcs éoliens proches.
- les départementales majeures qui forment un maillage convergeant vers les pôles urbains de St-Quentin, Guise et Laon. Ces axes parcourent essentiellement les plateaux et sont transversaux aux vallées. Par conséquent, les vues sont largement ouvertes sur le territoire. Seuls deux de ces axes passent dans le périmètre rapproché, il s'agit des D1029, D946 et D967 qui relient Guise à St-Quentin et à Laon. A noter aussi, de manière plus éloignée, la N2 à 15 km au sud-est.

La D1029 et la D946 sont les axes majeurs les plus proches de la zone projet (2 km).
 Dans le sens Guise > St-Quentin, elles sont orientées vers la zone de projet ce qui laisse présager de larges vues sur ce dernier. Toutefois, on peut noter que ces axes sont déjà en prise avec les parcs accordés du Val d'Origny, de la Mutte et de Puisieux-Clanlieu qui vont se trouver en interface des voies et de la zone de projet.

Dans le périmètre rapproché des 5 km, on peut noter un réseau de départementales secondaires assez empruntées dans les échanges entre les polarités urbaines. La D29 est l'axe secondaire qui sera le plus en interaction avec le projet puisqu'elle longe la frange sud de la zone d'étude. Le reste de ce réseau est composé d'un maillage de routes situées en vallées et en plateaux. Les séquences se trouvant en plateaux et orientées vers la zone de projet laissent présager des vues sur le projet dont la prégnance sera proportionnelle à la distance et au contexte éolien pré-existant ou en devenir.

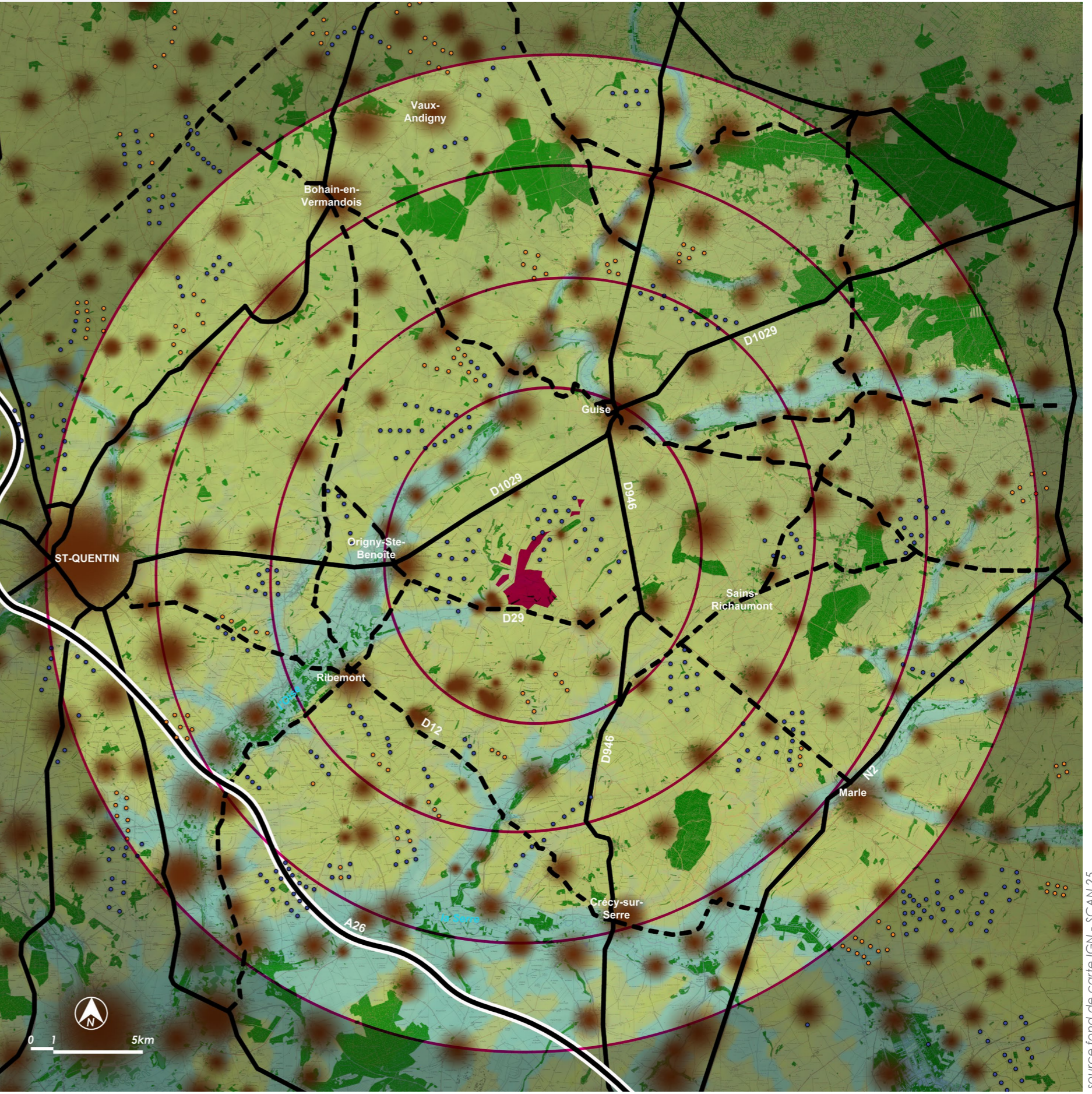
URBANISME/HABITAT

Le pôle urbain majeur du territoire est St-Quentin, situé à environ 17 km à l'ouest de la zone de projet. Depuis les franges de la ville, des vues vers la zone de projet pourront s'opérer ainsi que sur le contexte éolien existant et accordé dans la même direction. La majeure partie du territoire d'étude est constitué de petits bourgs, hameaux ainsi que de petites villes majoritairement implantées en vallée. En ce qui concerne les petits pôles urbains proches on peut noter celui de Guise qui se trouve à 4.5 km au nord-est de la zone de projet. Le périmètre rapproché du projet compte essentiellement des petits bourgs et hameaux majoritairement regroupés au sud. Ils montrent par ailleurs une plus forte densité urbaine en vallée qu'en plateau.

Rapport à l'éolien :

Les vallées du secteur d'étude montrent un profil assez évasé mais occupé par des mosaïques de boisements et peupleraies qui offrent des filtres. En ce qui concerne les axes routiers orientés vers la zone de projet comme la D1029 et la D946/D967, ils offrent des perspectives lointaines portant jusqu'aux portes de Laon au sud d'où émerge la cathédrale. Sur les franges nord et sud du territoire d'étude, les prémices des massifs forestiers de St-Gobain et les bois et bocages de Thiérache offrent des filtres visuels qui limitent fortement les vues pour les habitants de la vallée de la Serre et de l'Oise amont. Dans le périmètre rapproché, la nature ouverte du plateau bien que légèrement vallonnée, laisse présager de larges vues sur le projet depuis les périphéries des bourgs et des risques de surplomb au regard des micro-reliefs identitaires du plateau.

	Rayon de 5,10,15 et 20 km du périmètre d'étude		Zone d'étude du projet		Parcs éoliens existants et autorisés
	Grands axes inter-régionaux		Zones habitées		Parcs éoliens déposés et en cours d'instruction
	Axes locaux majeurs de déplacements		Axes locaux secondaires de déplacements		Couverture boisée



source fond de carte IGN - SCAN 25

Urbanisme et infrastructures

Illustrations



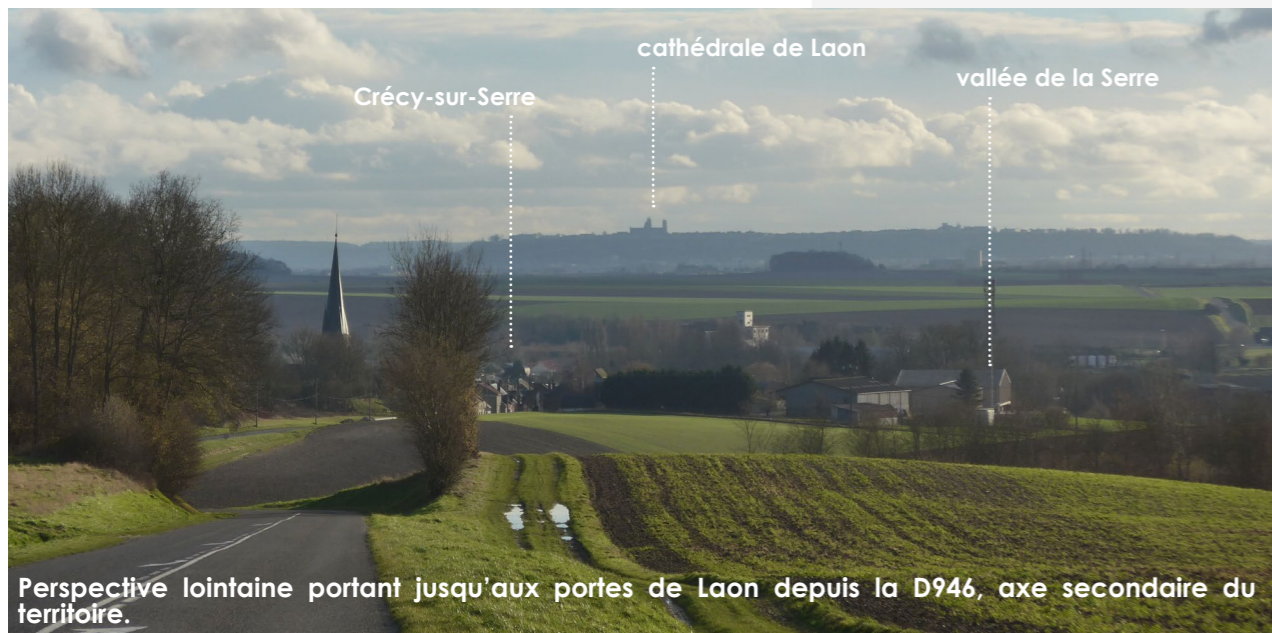
Typologie d'habitat aux portes du cambrésis au nord-ouest du secteur d'étude.



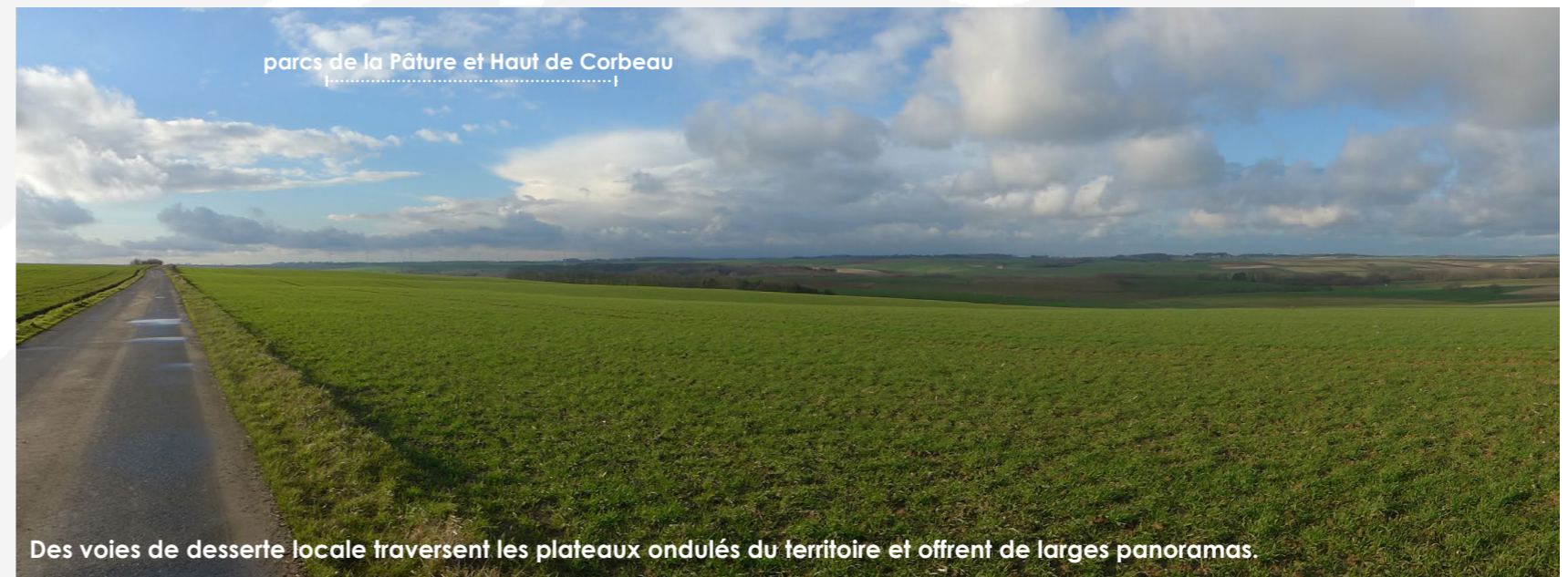
Ferme isolée rénovée en plateau.



Bourg de Nouvion-et-Catillon dans la vallée de la Serre.



Perspective lointaine portant jusqu'aux portes de Laon depuis la D946, axe secondaire du territoire.



Des voies de desserte locale traversent les plateaux ondulés du territoire et offrent de larges panoramas.



La majeure partie des axes locaux sur plateaux offrent de larges panoramas sur le paysage et sur les éoliennes en place. Toutefois, la nature ondulée de ces plateaux montre que les vues sont parfois vite arrêtées par le relief proche.



Les axes secondaires très rectilignes desservant les pôles historiques du territoire montrent des perspectives particulières sur le patrimoine.



D'autres axes plus locaux slaloment quant à eux entre les ondulations du relief et les patchs boisés ce qui confèrent un caractère plus confidentiel au paysage.



Description du site d'étude (dans le rayon de 5km de l'aire d'étude rapprochée)

PAYSAGE ET OCCUPATION DU SOL :

Le site de projet se trouve sur un plateau agricole ouvert mais peu homogène (présence de modulations topographiques dont une microvallée affluent de l'Oise). La nature ondulée de ce plateau, ne laisse toutefois pas émerger de ligne de force notable hormis au niveau des hauts de versants de la vallée de l'Oise. L'amplitude topographique au sein de la zone de projet varie de 85 à 148 m. Les communes proches ne présentent pas de trame bocagère ou de ceinture arborée significatives pouvant amoindrir les vues sur le projet. On peut tout de même noter un chapelet de bosquets entre la zone de projet et le parc du Val d'Origny. La vallée de l'Oise à l'ouest de la zone d'étude montre un profil plutôt évasé mais occupé par des boisements et peupleraies générant des filtres visuels pour les routes situées en fond de vallée. Toutefois, les versants se montrent quant à eux peu investis par des structures arborées ce qui laisse présager des vues potentielles depuis les voies longeant le versant ou descendant dans la vallée.

PATRIMOINE :

11 édifices faisant l'objet d'une protection au titre des Monuments Historiques se trouvent dans le périmètre rapproché de la zone de projet. Les plus en prise avec la zone de projet sont l'église classée de Pleine-Selve, le château de l'Etang d'Audigny, le château de Paperville, les églises fortifiées de Macquigny et Flavigny-le-Grand-Beaurain ainsi que le fort de Guise. A noter aussi la présence d'éléments de patrimoine de niveau local non protégés. Les plus en prise avec la zone de projet sont deux chapelles sur Courjumelles et Pleine-Selve.

HABITAT :

Les bourgs sont principalement concentrés au sud de la zone de projet. Au nord de cette dernière, le plateau est peu habité, seules quelques fermes s'y trouvent. A proximité du site d'implantation, les bourgs sont assez groupés ou se succèdent le long des axes locaux comme la D29. Ces bourgs ne présentent pas de patchs arborés du côté de la zone de projet pouvant limiter la prégnance de celui-ci. L'étude d'encerclement avant-projet a fait ressortir trois bourgs comme sensibles à ces phénomènes. Il s'agit des hameaux de Montchagrin/Montplaisir/Courjumelles se trouvant sur la pointe sud-ouest de la zone de projet et Pleine-Selve à 4 km au sud. La commune de Landifay-et-Bertaignemont sera aussi en prise directe avec le projet mais montre quelques protections (micro-reliefs et structures végétales) notamment sur les franges tournées vers la zone de projet.

INFRASTRUCTURES :

Le réseau routier présente à la fois des axes majeurs inter-régionaux et des voies de desserte locale qui offrent de larges ouvertures visuelles sur les plateaux et sur les parcs éoliens existants ou en devenir. Les 3 axes de perceptions du projet proches comme lointains sont la D1029, la D946 et la D967.

RANDONNÉE ET TOURISME :

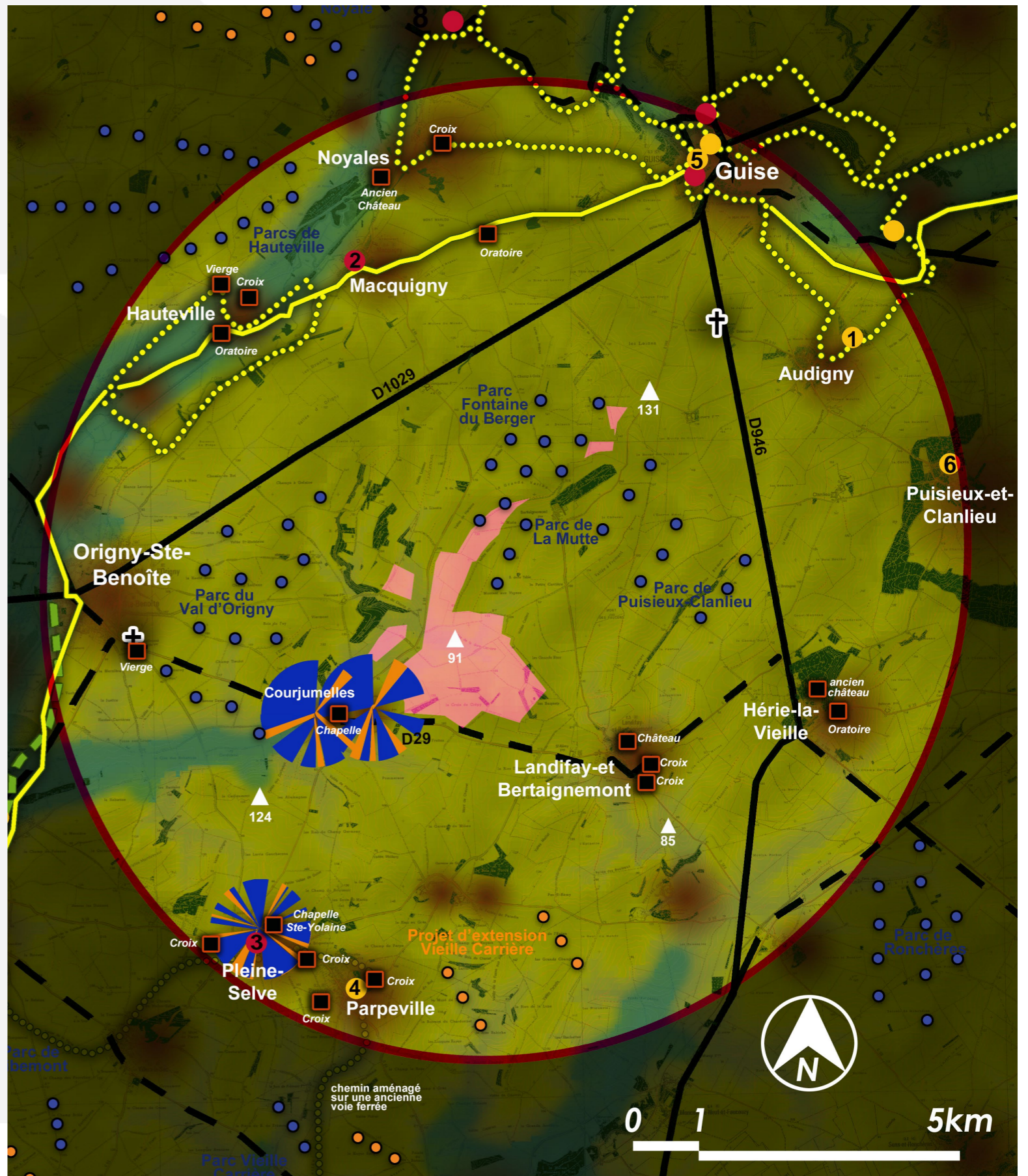
Plusieurs itinéraires de randonnée passent dans le périmètre rapproché. Ils parcourent principalement la vallée de l'Oise avec des séquences protégées en fond de vallée et d'autres séquences plus ouvertes depuis les hauts de versants.

CÔNES DE VUES ET PERSPECTIVES :

L'ensemble des axes routiers secondaires du périmètre proche offre de larges dégagements visuels sur les plateaux agricoles où le projet se trouvera. Le territoire compte quelques cimetières militaires comme ceux d'Origny-Ste-Benoîte et de Guise. Le premier présente une couverture arborée suffisante pour limiter les vues prégnantes. Quant au deuxième, il montre quelques percées visuelles vers la zone de projet. A noter que le sens de commémoration des deux sites de mémoire n'est pas orienté vers la zone de projet et qu'ils sont déjà tous les deux en prise avec un paysage éolien proche.

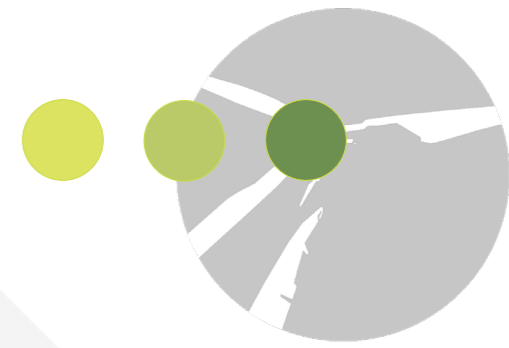
ÉLÉMENTS DE REPÈRE VISUEL :

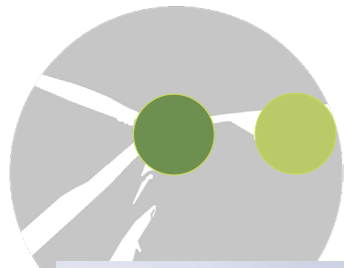
Ils sont principalement composés par l'éolien et les infrastructures, ainsi que quelques clochers émergeant des silhouettes des bourgs. On peut aussi noter que depuis certains axes, le fort de Guise et la cathédrale lointaine de Laon sont perceptibles. Le périmètre proche présente un paysage marqué par l'éolien (43 machines existantes ou autorisées et 6 machines déposées). La zone de projet se trouve en interface immédiate avec les parcs de la Mutte (6u), de Puisieux-Clanlieu (6u), de Fontaine du Berger (10u) et du Val d'Origny (14u).



Description du site d'étude (dans le rayon de 5km de l'aire d'étude rapprochée)

Illustrations





Description du site d'étude (dans le rayon de 5km de l'aire d'étude rapprochée) Illustrations



Centre-bourg de Pleine-Selve et sa place verte



Centre-bourg de Parpeville dans l'axe du château non tourné sur la zone de projet.



Panorama sur le contexte éolien existant et les micro-reliefs du plateau depuis les franges nord de Pleine-Selve aux abords de la chapelle Ste-Yolaine

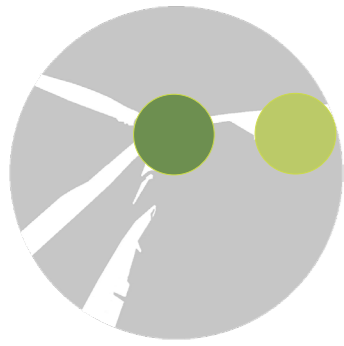


Panorama depuis les hameaux de Courjumelles, Monchagrain et Monplaisr



D/ SYNTHÈSE GLOBALE DE L'ÉTAT INITIAL





Synthèse globale de l'état initial (toutes aires confondues)

La carte ci-contre est une synthèse des enjeux et sensibilités recensées au regard des paysages et du patrimoine vus dans l'ensemble des pages précédentes et des tableaux les accompagnant. L'objectif est d'y faire ressortir les enjeux majeurs dont le projet doit tenir compte dans l'élaboration des scénarios et dans l'analyse de ses impacts.

Les sensibilités majeures à retenir pour le projet de Bertaignemont sont :

- La proximité de la zone de projet dans le périmètre de protection des paysages remarquables de la vallée de l'Oise
- La proximité de monuments historiques sur les communes de Pleine-Selve, Parpeville, Audigny et Guise.
- L'inscription de la zone d'étude dans le périmètre de vigilance du belvédère de Laon et la proximité de belvédères liés aux églises fortifiées de la Thiérache comme celles de Macquigny, Hauteville et Flavigny-le-Grand-Beaurain
- Les risques de phénomènes d'encerclement par l'éolien notamment pour les communes de Pleine-Selve et les hameaux de Courjumelles et Montchagrin/Montplaisir ainsi que des effets de densification potentiels visibles depuis les infrastructures secondaires passant à proximité de la zone de projet comme la D1029 et la D946.
- On peut noter la présence de patrimoine local non protégé comme la chapelle Ste-Yolaine de Pleine-Selve et la chapelle de Courjumelles qui marquent les franges sud de la zone de projet.

Rayons de 5/10/15 et 20 km autour de la zone de projet
 Zone d'implantation du projet

Contexte éolien

Eoliennes existantes et autorisées
 Eoliennes en cours d'instruction

Sites et paysages majeurs (UNESCO, paysages remarquables et belvédères emblématiques, sites classés et inscrits, Sites Patrimoniaux Remarquables) + sites de mémoire)

Enjeu fort
 Enjeu moyen
 Enjeu faible

Monuments historiques et patrimoine local non protégé

Enjeu fort
 Enjeu moyen
 Enjeu faible

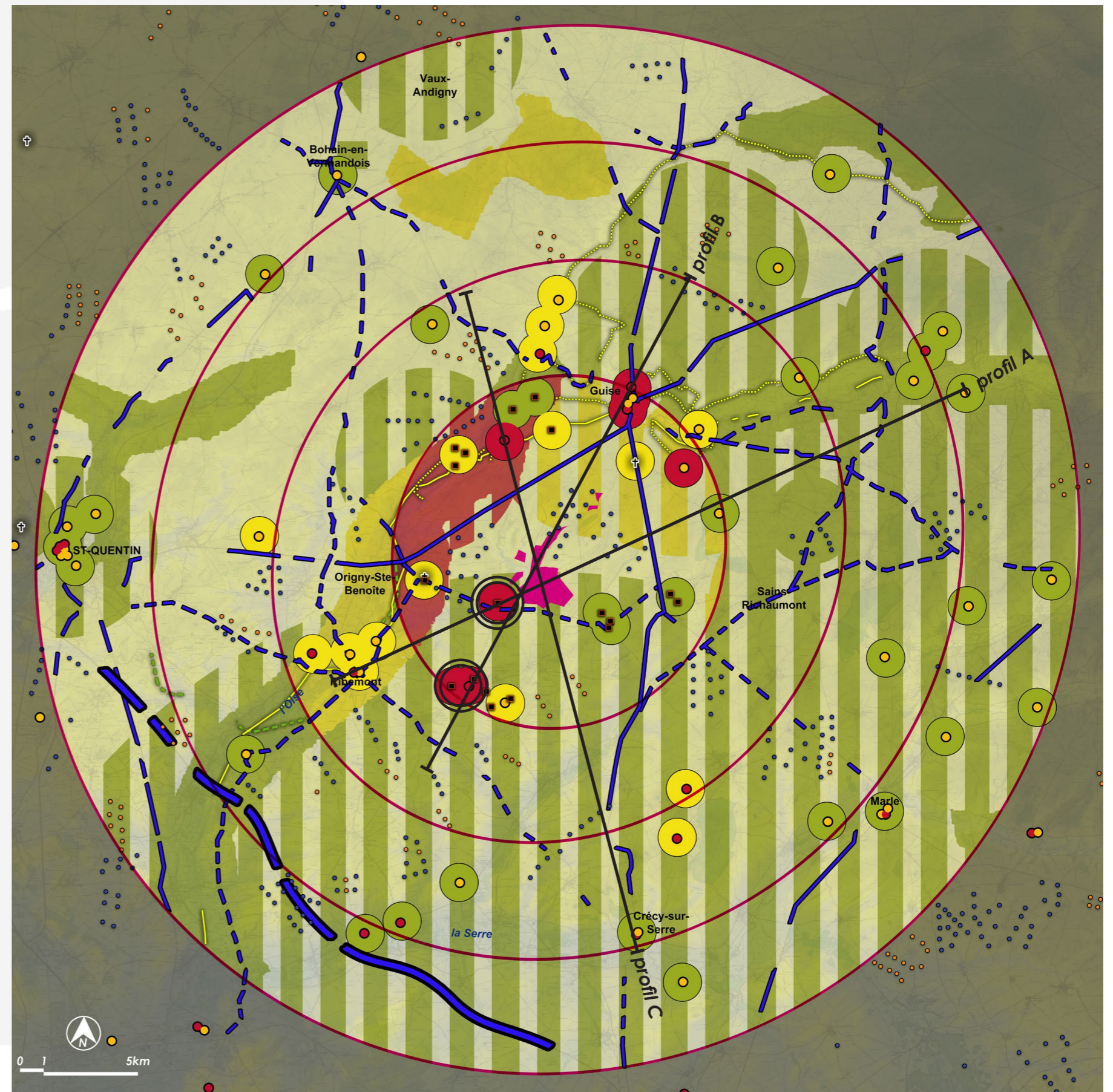
Tourisme / Déplacements

Séquences des itinéraires de randonnée offrant des vues potentielles sur la zone de projet
 Séquences des infrastructures (toutes catégories confondues) offrant de larges vue vers la zone de projet

Habitat

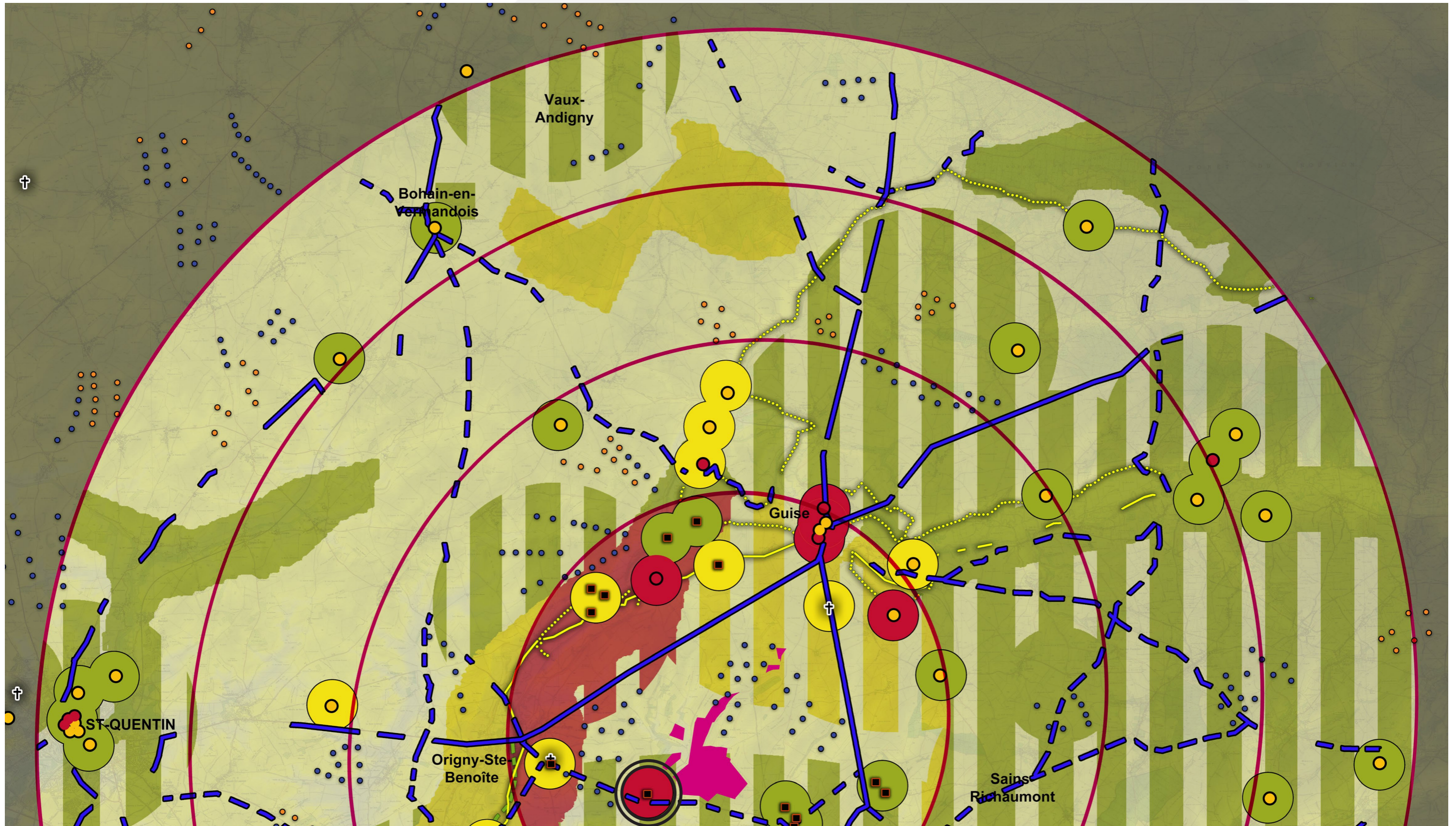
Bourgs en prise directe avec la zone de projet et avec le contexte éolien existant proche / risque de phénomènes d'encerclement voire de saturation par l'éolien

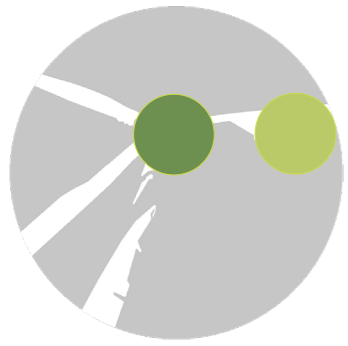
Coupes illustrant le territoire et ses sites et paysages d'intérêt



Synthèse globale de l'état initial (toutes aires confondues)

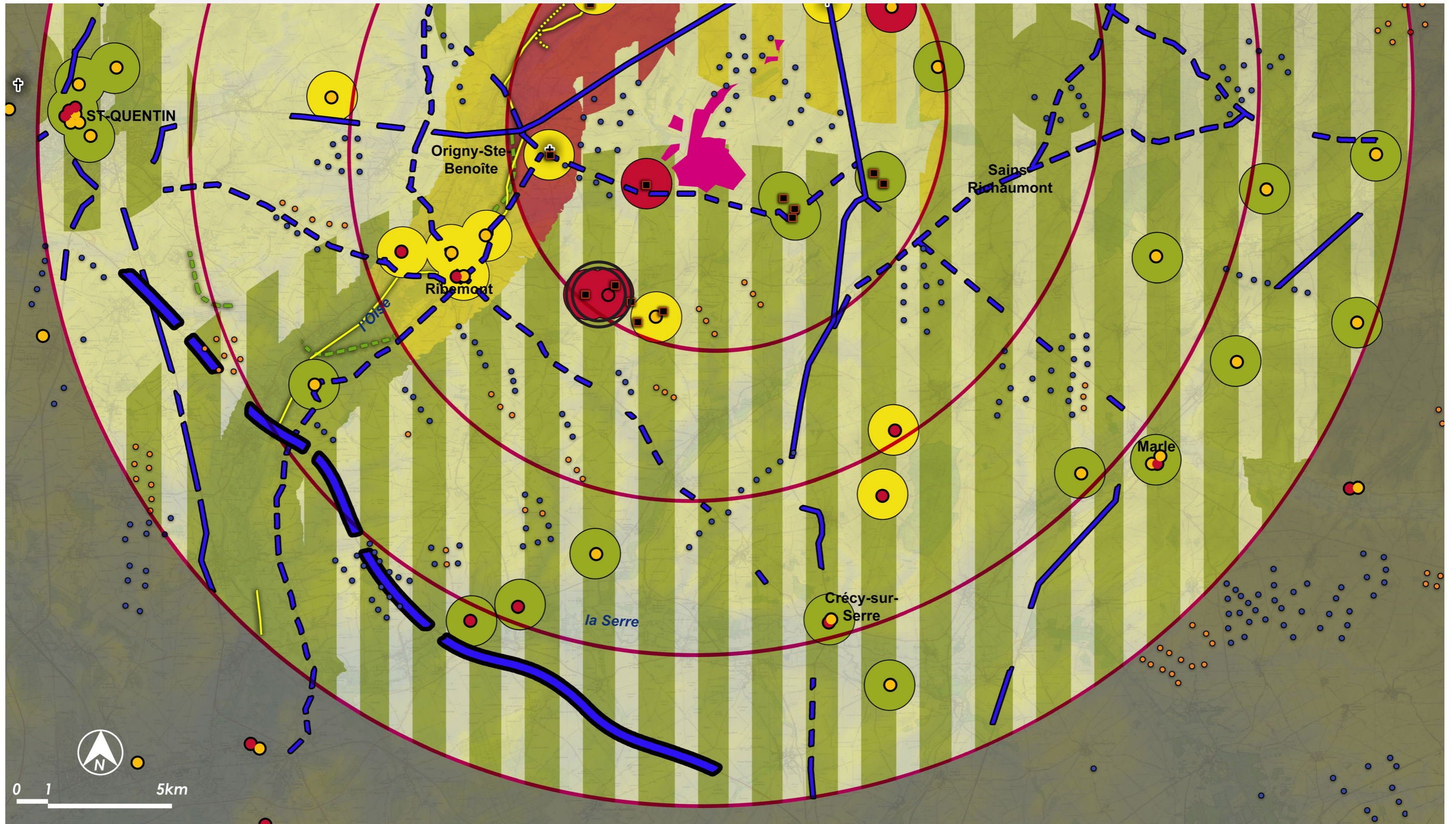
ZOOM NORD





Synthèse globale de l'état initial (toutes aires confondues)

ZOOM SUD



Synthèse globale de l'état initial (toutes aires confondues)

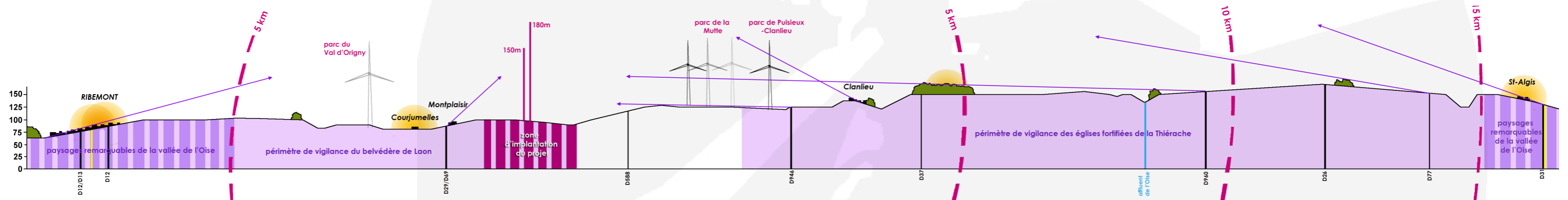
Transects paysagers



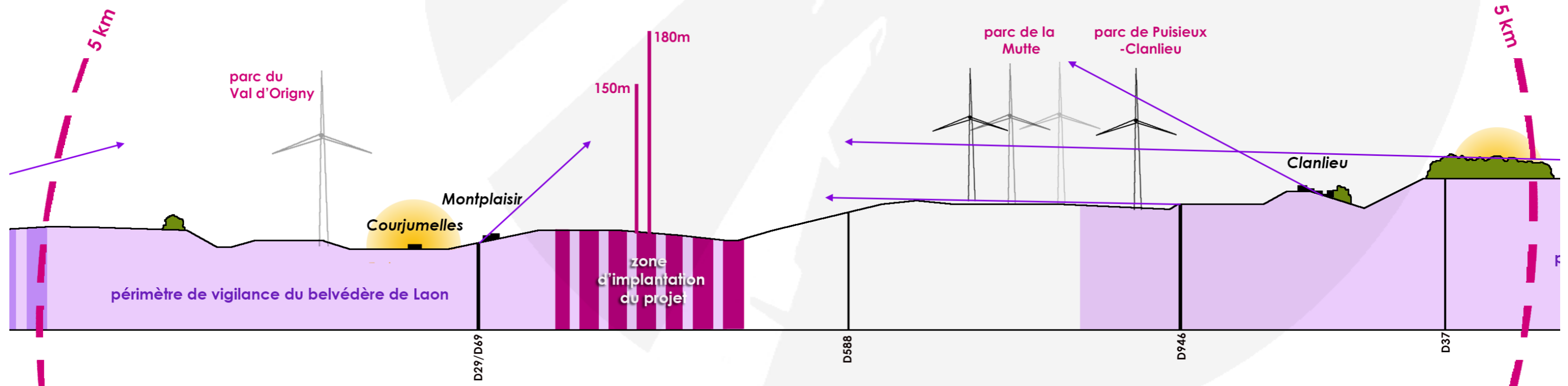
Les profils qui suivent font état de l'état initial du paysage au travers de toutes ses composantes (géomorphologiques, urbaines et fonctionnelles, patrimoniales et paysagères). Ils montrent aussi le contexte éolien avant projet ainsi que les zones d'implantation du projet. Celles-ci ne présentent pas d'implantation à ce stade mais les parcs existants proches permettent de donner une hauteur de référence pour faire ressortir les interactions potentielles avec le patrimoine, l'habitat et le paysage.

(Ces mêmes profils sont repris dans la partie impact de cette étude avec l'implantation du projet et peuvent se voir complétés par de nouveaux profils au regard de l'implantation définitive.)

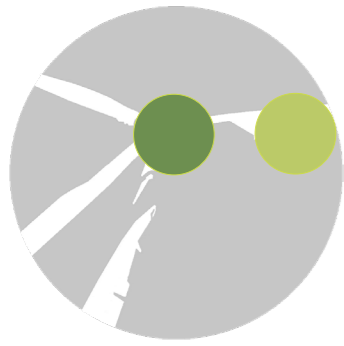
PROFIL A Le profil ci-dessous montre les niveaux de perception potentiels dans un transect ouest/est depuis la vallée de l'Oise entre le pôle patrimonial de Ribemont et le secteur de St-Algis dans le secteur des églises fortifiées de Thiérache. Ce profil montre un paysage composé de plateaux descendant depuis les hauteurs de la Thiérache jusqu'aux plaines ondulées du secteur de projet. On peut noter que la faible profondeur de la vallée de l'Oise avale (Ribemont) laisse présager des vues sur la zone de projet et notamment si un gabarit d'éolienne supérieur à 150m est envisagé. Les hameaux de Courjumelles et Montplaisir/Montchagrin auront de larges vues puisqu'ils se trouvent dans le même bassin visuel que la zone de projet. Depuis les secteurs de la Thiérache, on peut voir que plus on s'éloigne plus les reliefs fluctuant des plateaux font offices de filtres visuels. Les parcs du Val d'Origny, de la Mutte et de Puisieux-Clanlieu génèrent un pôle éolien dont le projet devra tenir compte afin de garantir une homogénéité du pôle.



PROFIL A / ZOOM SUR LE RAYON DE 5 KM AUTOUR DE LA ZONE D'IMPLANTATION DU PROJET



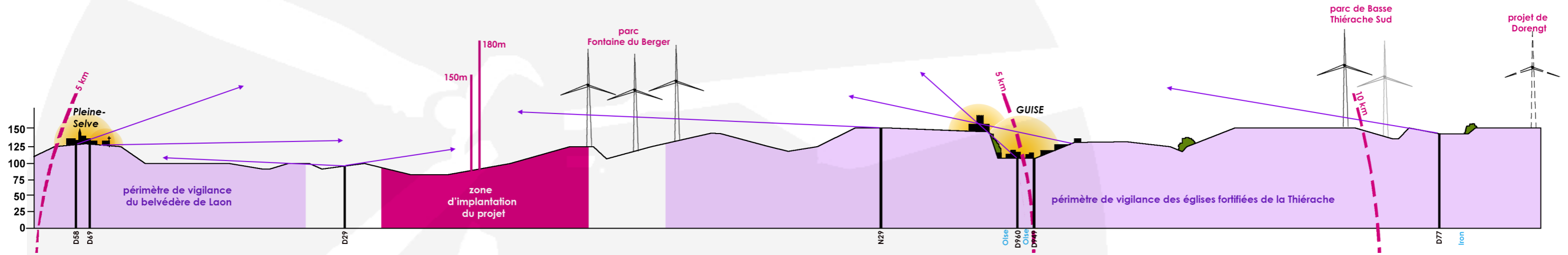
● Communes comptant des édifices protégés au titre des Monuments Historiques — Grands itinéraires de randonnée



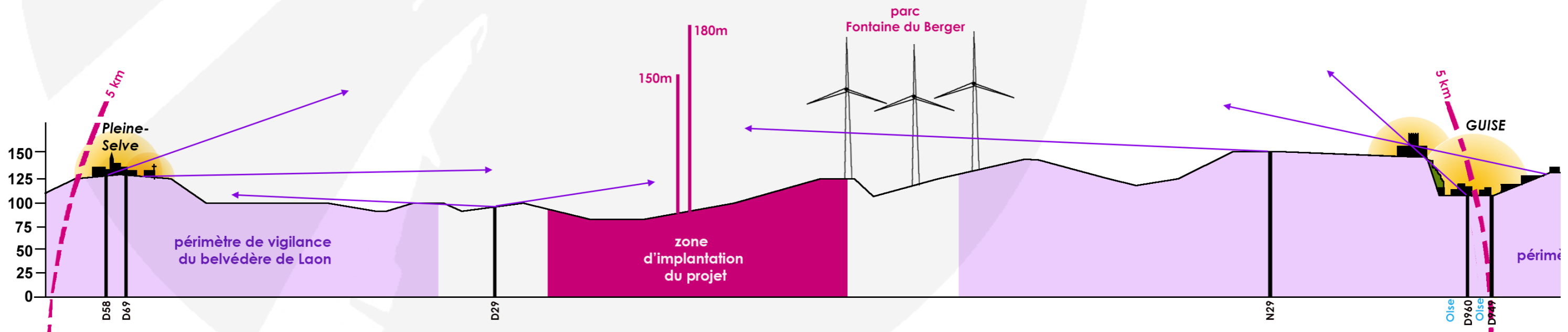
Synthèse globale de l'état initial (toutes aires confondues)

Transects paysagers

PROFIL B Le profil ci-dessous montre dans un transect sud-ouest/nord-est les niveaux de perception entre le bourg de Pleine-Selve qui compte une église classée aux Monuments Historiques et le pôle urbain patrimonial de Guise. En ce qui concerne ce dernier, son patrimoine est majoritairement en fond de vallée donc protégé. Toutefois, le fort qui se trouve en plateau et au sud de la ville pourrait quant à lui ouvrir des vues sur la zone de projet. Le Familistère qui se trouve sur le versant de la vallée de l'Oise tourné vers la zone de projet pourrait aussi montrer des vues potentielles. Le bourg de Pleine-Selve se trouve sur un léger promontoire par rapport à la zone de projet. Des vues seront donc possibles depuis les franges du bourg, notamment depuis les abords de la chapelle St-Yolaine et depuis les rues orientées vers la zone de projet. Ce profil illustre bien le caractère ondulé du plateau dans lequel le projet va s'inscrire. Ces multiples micro-reliefs portent des risques de surplomb et d'hétérogénéité dans la lecture du projet.



PROFIL B / ZOOM SUR LE RAYON DE 5 KM AUTOUR DE LA ZONE D'IMPLANTATION DU PROJET



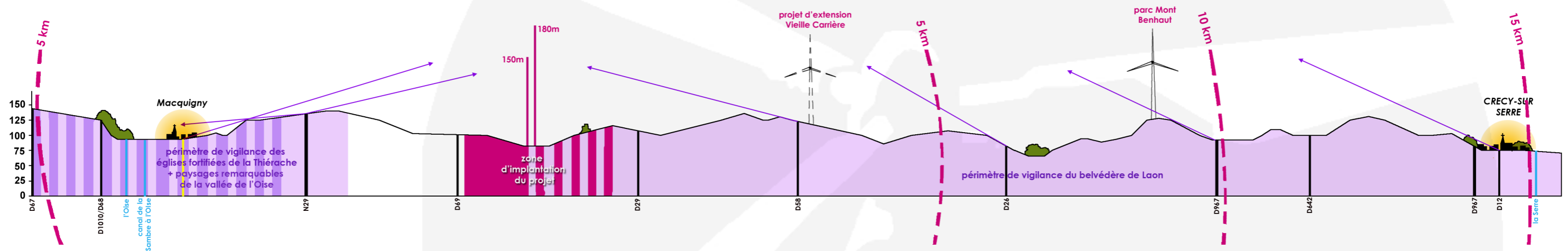
● Communes comptant des édifices protégés au titre des Monuments Historiques
 — Grands itinéraires de randonnée

Synthèse globale de l'état initial (toutes aires confondues)

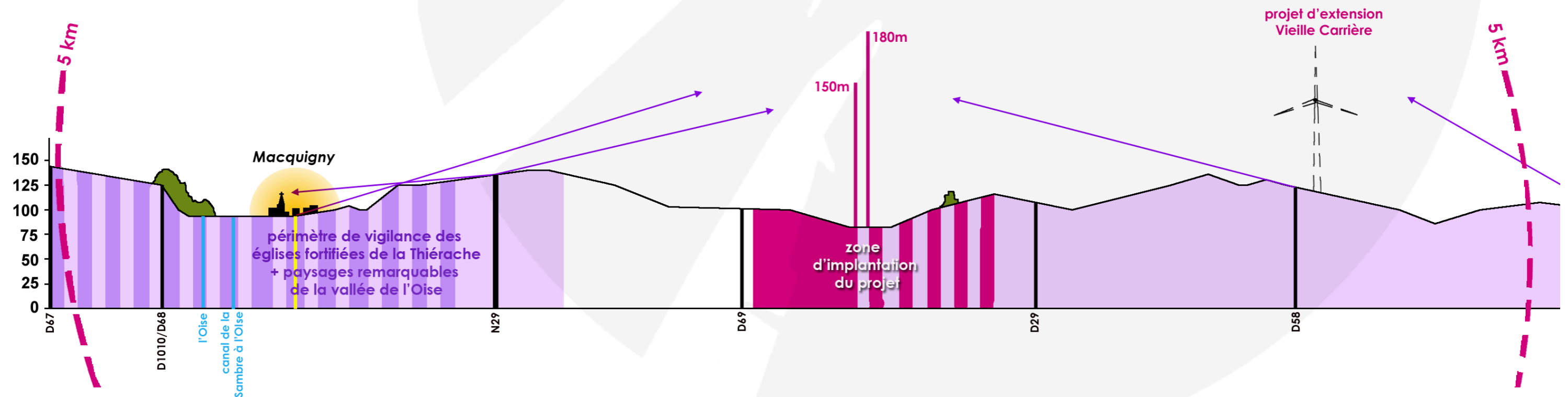
Transects paysagers



PROFIL C Le profil ci-dessous montre dans un transect sud-est/nord-ouest les niveaux de perceptions entre la vallée de l'Oise depuis le secteur de Macquigny et la vallée de la Serre à hauteur du pôle patrimonial de Crécy-sur-Serre. Ce profil montre que le relief nord sud se présente sous forme d'un « tapis ondulant » qui génère des filtres visuels successifs protégeant le secteur de la vallée de la Serre. Les covisibilités avec les parcs existants dans ce transect devraient être faibles à nulles depuis les voies de déplacement secondaires qui se trouvent principalement dans des creux du relief. En ce qui concerne la vallée de l'Oise, un impact potentiel du projet est possible selon les gabarits envisagés des éoliennes.



PROFIL C / ZOOM SUR LE RAYON DE 5 KM AUTOUR DE LA ZONE D'IMPLANTATION DU PROJET



● Communes comptant des édifices protégés au titre des Monuments Historiques — Grands itinéraires de randonnée



Synthèse globale de l'état initial (toutes aires confondues)

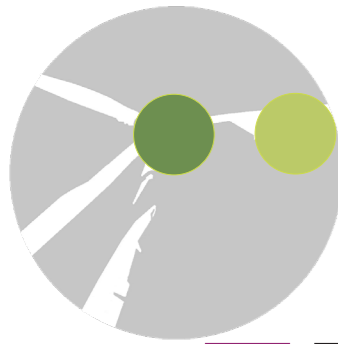
Définition des premières mesures d'évitement et de réduction

	Aire d'étude éloignée			Aires d'études intermédiaire à immédiate				
	SRE / CARMEN	Entités paysagères	Sites et paysages majeurs	Contexte éolien / étude d'encerclement avant-projet	Géomorphologie	NIVEAU D'ENJEU MAJEUR des sites paysages + Monuments historiques et patrimoine local non protégé	Tourisme	Habitat
Etat initial	<p>La zone de projet de Bertaignemont s'inscrit en zone favorable sous condition car présentant des enjeux forts liés à la zone de vigilance du belvédère de Laon dans laquelle elle se trouve. A noter qu'un contexte éolien pré-existe entre Laon et la zone de projet.</p> <p>A noter que la zone de projet s'inscrit entre trois parcs accordés proches.</p>	<p>La zone de projet se trouve à l'interface des paysages de plateaux du Laonnois et de collines bocagères issues de la Thiérache. Un statut qui génère des ondulations topographiques visibles jusqu'au cœur de la zone de projet. Cette dernière se trouve à proximité de la vallée de l'Oise qui présente des rapports d'échelle sensibles avec l'éolien, notamment sur la partie aval entre Guise et Ribemont.</p>	<p>Au-delà de l'aire d'étude intermédiaire (20 km), les éléments présentant une sensibilité au regard des projets sont le belvédère emblématique de Laon et les églises fortifiées de Thiérache. Toutefois, ils ont été classés d'enjeu moyen à faible au regard de leur distance (25 km minimum) et d'un contexte éolien pré-existant en avant-plan.</p> <p>Dans le périmètre rapproché (5 km), des sites à niveau d'enjeu majeur émergent. Ils sont repris dans la colonne des MH. Un projet de classement des sites de mémoire est en cours sur le secteur. Le site concerné le plus proche se trouve à 9 km à l'est.</p>	<p>L'aire d'étude compte un certain nombre de parcs existants et accordés présentant déjà une certaine densité dans le rayon des 0 à 10 km autour de la zone de projet. On dénombre aussi plusieurs projets en cours d'instruction et notamment dans le périmètre rapproché des 5 km.</p> <p>Le contexte éolien existant occupe un large faisceau sud-ouest/nord-est et de part et d'autre de la zone de projet. Les parcs les plus proches sont ceux de la Mutte, Puisieux-Clanlieu et Fontaine du Berger à 500m et du Val d'Origny à 1,3 km. La zone d'implantation du projet s'inscrit dans la continuité des 3 parcs les plus proches. Dans le périmètre des 10 km autour du projet, 75% des communes présentent un faible angle exempt d'éoliennes et montrent des seuils de densité laissant présager des risques d'effets d'encerclement.</p> <p>3 de ces communes pourraient avoir un impact supplémentaire généré par le projet de Bertaignemont. Il s'agit de Pleine-Selve, Parpeville et des hameaux de Courjumelles et Montchagrin/Montplaisir.</p>	<p>La zone de projet se trouve sur un plateau intermédiaire entre les reliefs chahutés de la Thiérache et les larges vallées de l'Oise aval et de la Serre. Cette position en interface confère une topographie en ondulation du plateau où se trouve la zone de projet générant des micro-reliefs. Les reliefs marquants étant éloignés, il n'y a pas de lignes de force sur lesquelles s'appuyer. Toutefois, des points de repère topographiques et patrimoniaux marquent les horizons comme le fort de Guise et la cathédrale de Laon.</p>	<p>Sites et paysages majeurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> * la vallée de l'Oise * les belvédères associés aux églises fortifiées de la Thiérache. <p>Monuments historiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> * les églises de Pleine-Selve et Macquigny * le château d'Audigny * le fort et le familistère de Guise <p>Patrimoine local non protégé :</p> <ul style="list-style-type: none"> * les chapelles de Pleine-Selve et Courjumelles <p>Sites de mémoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> * Le secteur compte quelques cimetières militaires dont un situé à 4 km à l'ouest. Il s'agit d'un cimetière allemand. A noter que celui-ci est arboré et déjà en prise avec l'éolien (parc du Val d'Origny). 	<p>Dans les espaces majeurs d'attractivité touristique du territoire, il y a Guise à 4 km, St-Quentin à 19 km et Laon à 25 km. La vallée de l'Oise regorge aussi de patrimoine d'intérêt desservi par des chemins de randonnée. A noter aussi la D1029 et la D946, des axes qui relient St-Quentin à Guise et Guise à Laon (pôles urbains patrimoniaux).</p>	<p>Des bourgs comme Landifay-Bertaignemont, Hérie-la-Viéville, Pleine-Selve, Parpeville ainsi que les hameaux de Courjumelles et Montchagrin/Montplaisir se trouvent dans le même bassin visuel et même plateau que la zone de projet. Hormis pour les hameaux ci-avant, ces bourgs présentent des ceintures bocagères ponctuelles dont certaines se trouvent sur les franges tournées vers la zone de projet. Quelques patchs boisés marquent aussi le paysage local.</p>
Principes d'évitement et de réduction pouvant être mis en place avant-projet	<p>Proposer un projet mesuré pour limiter les effets de superposition et saturation de l'éolien depuis les belvédères d'intérêt du territoire.</p>	<p>Prêter attention aux micro-reliefs proches et aux hameaux qui s'y trouvent afin de limiter voire éviter tout effet de surplomb.</p>	<p>Proposer un projet mesuré pour limiter les effets de superposition et saturation de l'éolien depuis les belvédères d'intérêt du territoire.</p>	<p>Inscrire au maximum le projet dans des angles déjà impactés pour préserver les angles de respiration avant-projet et éviter de renforcer les phénomènes de densification en cours.</p>	<p>Eviter l'implantation d'éoliennes dans les micro-reliefs pour assurer une lecture homogène du projet avec des éoliennes implantées sur des altimétries équivalentes.</p>	<p>Opérer un recul du projet vers le nord pour limiter voire éviter des effets de surplomb avec la chapelle de Courjumelles.</p>	<p>Au regard du contexte éolien existant le long de ces vecteurs touristiques, il n'est pas proposé de mesures spécifiques à ce stade de l'analyse. Le niveau d'impact et les mesures d'accompagnement éventuelles seront déterminés au regard de la ZIV et des photomontages.</p>	<p>Opérer un recul par rapport aux hameaux proches de Courjumelles et Montchagrin / Montplaisir pour éviter des effets de surplomb potentiels.</p>



E/STRATÉGIES D'IMPLANTATION ET ÉTUDE DES VARIANTES





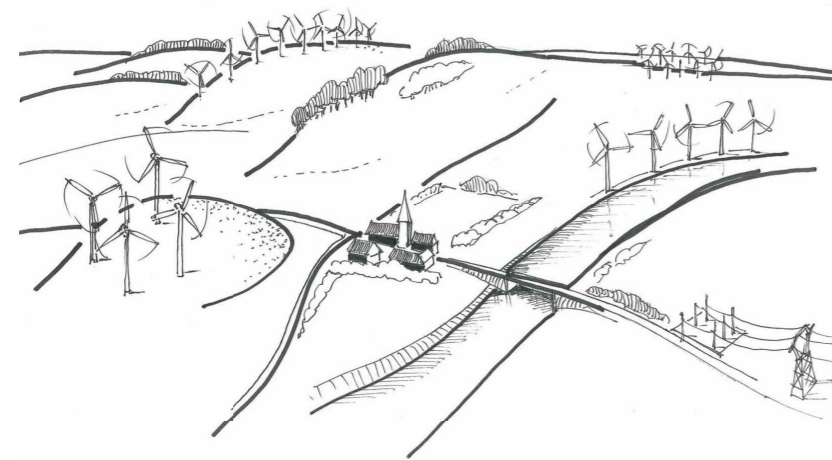
Principes et enjeux pour définir un projet de qualité

LES 4 PAGES QUI SUIVENT SONT DES PRINCIPES GÉNÉRAUX PERMETTANT DE CADRER LES STRATÉGIES D'IMPLANTATION INHÉRENTES À TOUS PROJETS EN CE QUI CONCERNE LE PAYSAGE, ET DANS LE BUT DE FAIRE ÉMERGER LE PROJET LE PLUS COHÉRENT AU REGARD DU TERRITOIRE D'ÉTUDE.

PRINCIPES ET OBJECTIFS

A - DÉVELOPPER UN PROJET À L'ÉCHELLE DU GRAND PAYSAGE

La construction du paysage s' imagine en traitant par étapes du «Grand paysage» au «Paysage local». Vision à l'échelle du macropaysage



Principes généraux :

- protéger les paysages à forte **sensibilité paysagère et patrimoniale**
- éviter le «**mitage**» du paysage
- favoriser la «**densification raisonnée**»
- **mettre en cohérence** les différents projets éoliens dans un même bassin de vue
- maîtriser et anticiper les **effets induits** : lignes à haute tension, postes de transformation ...
- favoriser le développement dans les zones de forte consommation électrique

B - STRUCTURER LE PROJET ÉOLIEN EN HARMONIE AVEC LES COMPOSANTES ET SENSIBILITÉS LOCALES DES PAYSAGES

* à l'habitat traditionnel

Confrontation d'échelles avec des constructions d'échelles traditionnelles



Enjeux :
Il s'agira d'éviter les confrontations visuelles axiales rapprochées avec l'habitat traditionnel et particulièrement avec les éléments de patrimoine historique.

ENJEUX

ENJEUX : DESSINER UN PROJET DANS LE RESPECT DES COMPOSANTES STRUCTURANTES DU TERRITOIRE ET NOTAMMENT :

- PAS DE LIGNE DE FORCE MAJEURE MAIS LA VALLÉE DE L'OISE EST LISIBLE DANS LE PÉRIMÈTRE RAPPROCHÉ DU PROJET. ON PEUT AUSSI NOTER LES DEUX AXES SECONDAIRES (D1029 ET D946) QUI RELIENT LES PÔLES URBAINS PATRIMONIAUX MAJEURS

ENJEUX : PRÊTER ATTENTION AUX INTERACTIONS VISUELLES AVEC :

- L'ÉGLISE CLASSÉE ET LA CHAPELLE STE-YOLAINE DE PLEINE-SELVE
- LE CHÂTEAU D'AUDIGNY
- LA CHAPELLE DE COURJUMELLES

Principes et enjeux pour définir un projet de qualité



D- APPRÉCIER LES MODÈS DE PERCEPTION DE L'ÉOLIEN DANS LE PAYSAGE

- INTÉGRER LES NOTIONS DE LISIBILITÉ, COVISIBILITÉ ET INTERVISIBILITÉ

Enjeux :
L'analyse de ZIV (zone d'influence visuelle) et des cônes de perceptions majeurs (belvédère, routes principales, villages, lieux fréquentés) et à soigner tout particulièrement afin d'anticiper les impacts potentiels.

D - COMPOSITION D'UN PROJET : LA LISIBILITÉ DANS LE PAYSAGE

- * **Organisée**
 - plateau
 - signal
 -
- * **Lisibilité des lignes**

crête ou marquage de lignes de force, porte de territoire ...
- * **Aléatoire**

Variables mais forcément moins lisible dans le paysage

Enjeux :
L'organisation rigoureuse en groupe ne sera possible que dans des territoires très peu contraints (plaines, plateaux). La double ligne s'apparente rapidement à un groupe si «e» n'est pas suffisamment important.

PRÊTER ATTENTION AUX INTERACTIONS VISUELLES DEPUIS :

- LES RD 1029 /D946
- LE FORT DE GUISE
- LES ÉGLISES FORTIFIÉES DE THÉRACHE NOTAMMENT MACQUIGNY/HAUTEVILLE ET FLAVIGNY-LE-GRAND-BEURAIN

COMPOSER UN PROJET LISIBLE ET IDENTIFIABLE DU PÔLE ÉOLIEN ET DES MACHINES VOISINES À CE SITE :

- DEUX POSTURES PRÉSENTES SUR LE TERRITOIRE (EN LIGNE ET EN GRAPPE) MAIS LA POSTURE LA PLUS REPRÉSENTATIVE EST LA GRAPPE ET NOTAMMENT SUR LE PARC DE FONTAINE DU BERGER. LES PARCS DE PUISIEUX-CLANLIEU ET LA MUTTE SE PRÉSENTENT SOUS FORME DE LIGNES MULTIPLES.

Principes et enjeux pour définir un projet de qualité

PRINCIPES ET OBJECTIFS

E- RAPPORT ENTRE PARCS ÉOLIENS ET DENSIFICATION

Enjeux :

- la mise en cohérence des projets s'impose : forme, composition, aspects quantitatifs, flashes nocturnes
- la densification ne peut être synonyme de sur densification: le seuil d'acceptabilité sera fonction de divers critères
 - angles visuels impactés
 - quantité de machines
 - distances relatives - ouvertures et exposition visuelles des sites de perception
 - présence d'habitat et patrimoine sensibles

F - SOIGNER L'OBJET ÉOLIEN ET L'INTÉGRATION DES ACCOMPAGNEMENTS TECHNIQUES AU PROJET

- LES EMBASES

gestion des embases et fondations

Enjeux :

- une fondation en-fouie offre l'avantage d'une intégration optimale ainsi qu'une possibilité de remise en état des sites après exploitation éolienne

ENJEUX

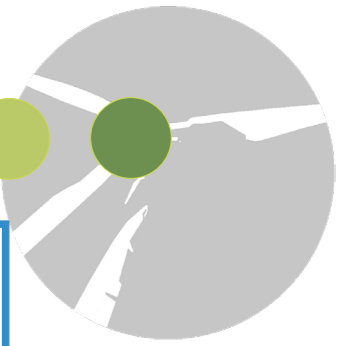
COMPOSER UN PROJET LISIBLE ET IDENTIFIABLE MAINTENANT DES RESPIRATIONS VISUELLES DE QUALITÉ AVEC LES AUTRES PARCS ÉOLIENS NOTAMMENT POUR LES COMMUNES COMME :

- PARPEVILLE
- COURJUMELLES
- MONTCHAGRIN/MONTPLAISIR

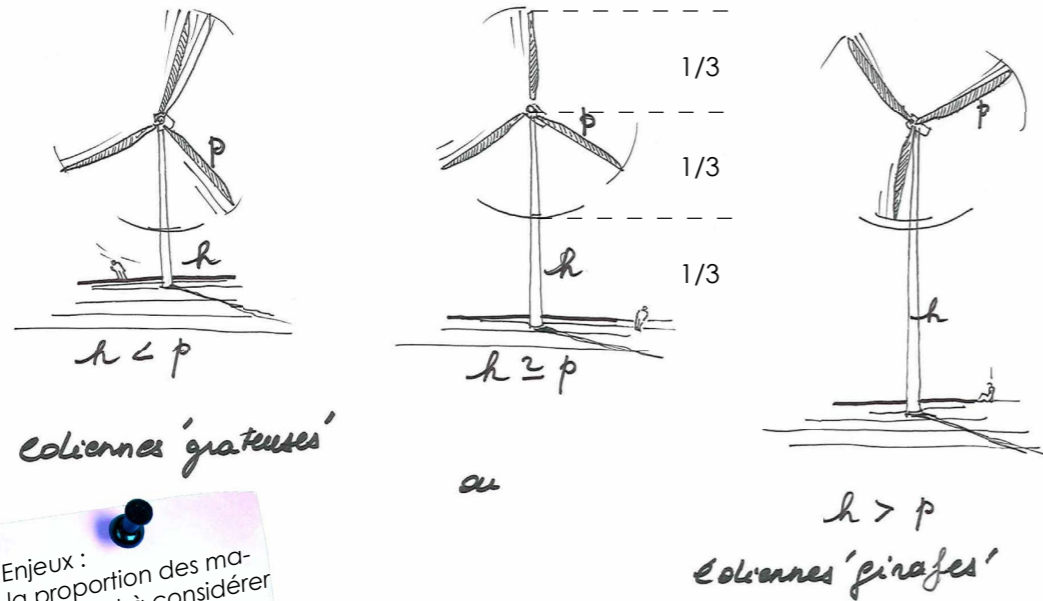
- OPTIMISER LE POSITIONNEMENT DES POSTES DE LIVRAISON SUR LE PLATEAU

- RÉDUIRE LA PERCEPTION DES SOCLES ET PLATE-FORMES DES MACHINES PAR UN TRAVAIL D'INSERTION PAYSAGÈRE

Principes et enjeux pour définir un projet de qualité



G - PROPORTIONS DES ÉLÉMENTS COMPOSANT L'ÉOLIENNE : MÂT ET PALES



Enjeux : la proportion des machines est à considérer au cas par cas, néanmoins une proposition 1/3 1/3 1/3 semble la plus harmonieuse en général.

ENJEUX

DÉFINIR UN GABARIT DE MACHINE EN CORRÉLATION AVEC :

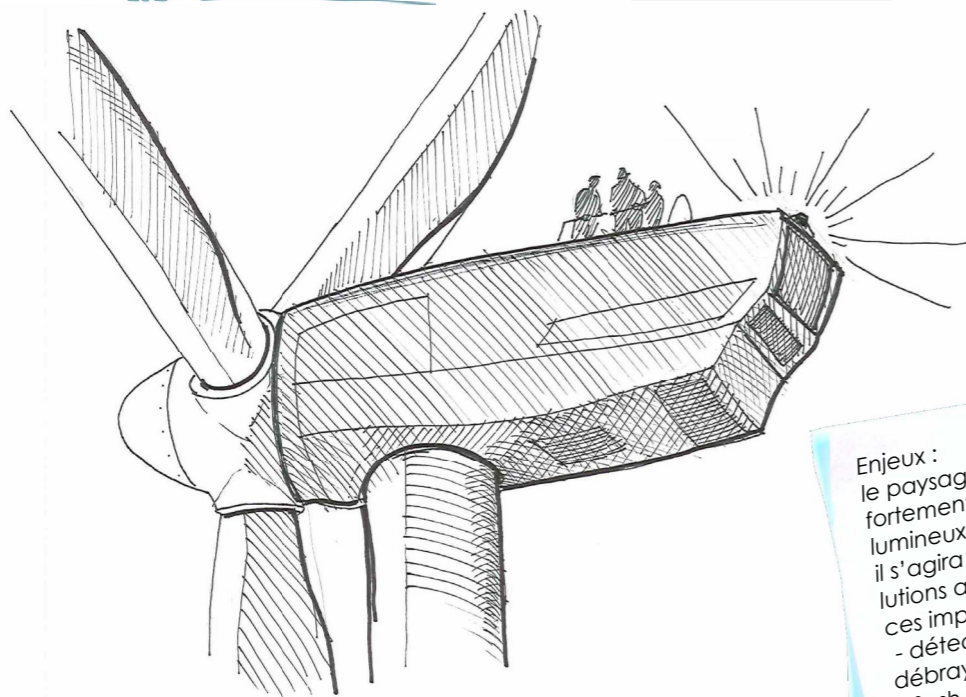
- LE POTENTIEL ÉOLIEN DU SITE
- LES PARCS ÉOLIENS VOISINS SUR LE PÔLE DE DÉVELOPPEMENT
- UNE LECTURE QUALITATIVE ET PROPORTIONNÉE

A SAVOIR QUE LE PRINCIPE CI-CONTRE FAIT MENTION D'UNE PROPORTION «IDÉALE», TOUTEFOIS CERTAINES CONTRAINTES PEUVENT AMENER À PROPOSER DES PROPORTIONS DIFFÉRENTES ENTRE MÂT ET ROTOR.

IL S'AGIT DE CONTRAINTES PAYSAGÈRES ET PATRIMONIALES, VOIRE ENVIRONNEMENTALES ; CES MÊMES CONTRAINTES PEUVENT ÊTRE CUMULÉES AVEC DES ASPECTS TECHNIQUES (GABARITS DISPONIBLES ET OPTIMISATION DU PARC EN TERME DE PRODUCTION).

SI UNE LECTURE PEU HARMONIEUSE ÉTAIT CONSTATÉE DANS L'ANALYSE DES PHOTOMONTAGES, ELLE SERA MISE EN AVANT.

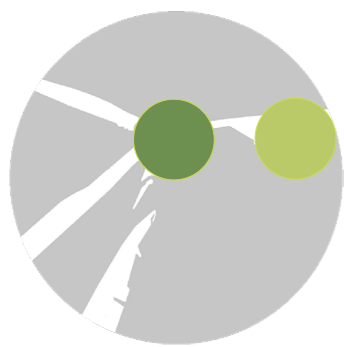
H - LA SIGNALISATION NOCTURNE



Enjeux : le paysage nocturne peut être fortement impacté par les flashes lumineux des éoliennes il s'agira d'envisager diverses solutions atténuant ou supprimant ces impacts :

- détection des aéronefs avec débrayage automatique
- flash adouci (type pulsar)
- coloris à choisir moins 'agressif'
- Angle de projection à limiter vers le bas des machines

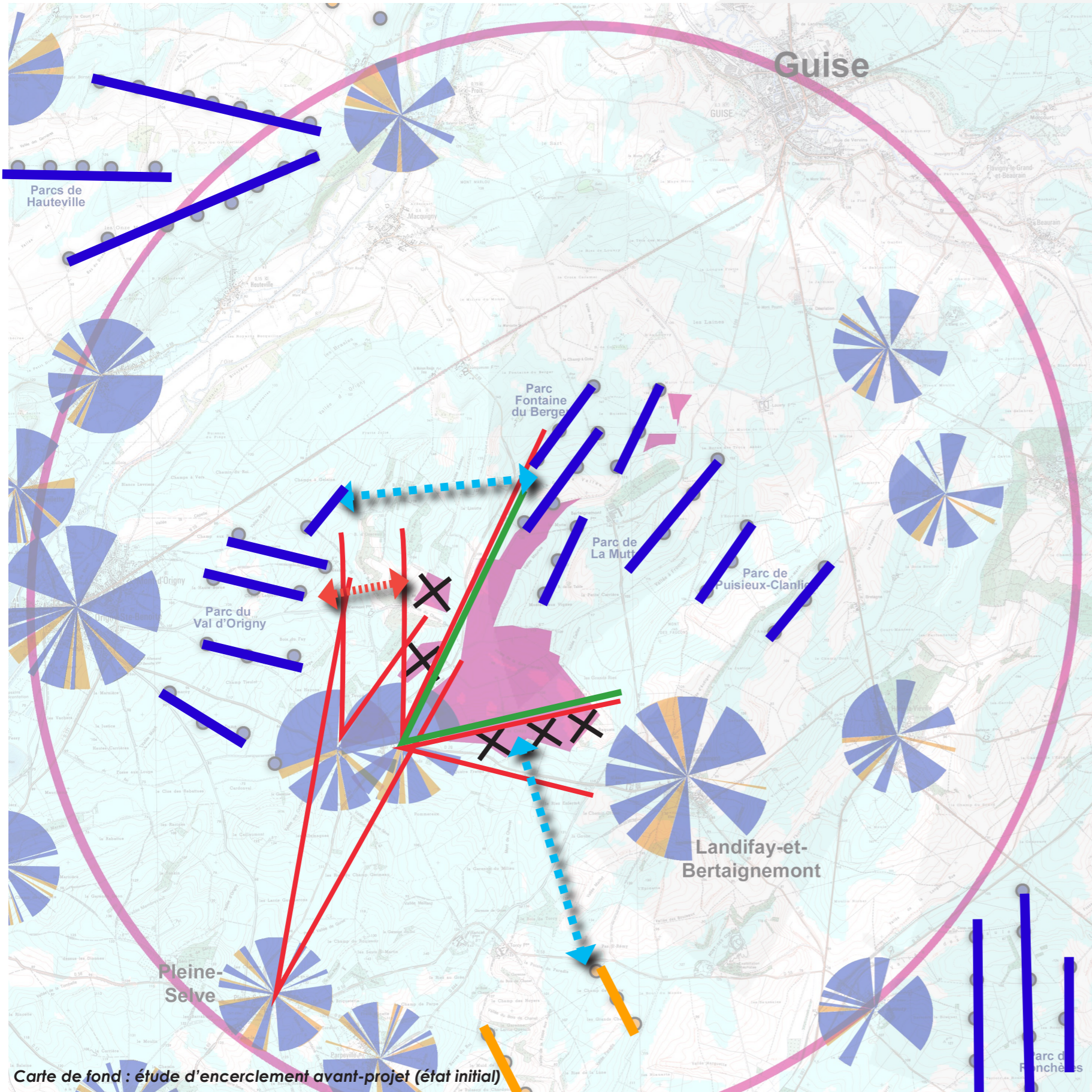
COORDONNER LES SIGNAUX LUMINEUX ET COULEURS AVEC LES PARCS VOISINS



Principes généraux d'implantation et rapports au site de projet

Principes généraux	Particularités et adéquation du site	Principes généraux (suite)	Particularités et adéquation du site (suite)
<p>Protéger des paysages remarquables et naturels tels que les sites inscrits/ classés, les paysages emblématiques, et toutes ces composantes qui forment un paysage de grande qualité abritant par endroit également une richesse floristique et faunistique.</p> <p>Outre le patrimoine naturel, le patrimoine architectural est aussi à prendre en compte avec la présence de sites inscrits ou classés.</p> <p>Par rapport à ces sites, un rayon de 500 mètres est à respecter; néanmoins, les interactions à plus grandes distances comme certains cônes de vue peuvent rester importantes quant aux choix d'implantation.</p>	<p>L'identité paysagère du territoire repose sur un large plateau ondulé issu de la Thiérache bocagère au nord et bordé à l'ouest par la vallée de l'Oise. La frange sud du secteur d'étude est marquée par la vallée de la Serre tournée vers la forêt de St-Gobain et le pays Laonnois.</p> <p>Le plateau accueillant la zone de projet est assez dénudé et présente peu de couverture boisée notamment dans le périmètre proche. Sur le territoire la couverture boisée est plutôt identitaire des fonds de vallées.</p> <p>Au niveau des sites d'intérêt, on peut noter le belvédère de Laon situé à 25 km au sud et dont le périmètre de vigilance porte jusqu'à la zone de projet. La vallée de l'Oise est aussi recensée comme paysage d'intérêt.</p> <p>Le pôle urbain patrimonial le plus proche est celui de Guise, la ville est en grande partie protégée par les versants arborés de la vallée dans laquelle elle se love. Toutefois, le fort et le familistère (MH) se trouvent sur des points hauts de la ville.</p>	<p>S'appuyer sur les logiques du paysage, à savoir selon le contexte s'il faut privilégier une disposition en ligne, en grappe, ou suivre les lignes de force du paysage naturel (vallées, contre vallées) ou anthropique (voies routières, ligne HT,...).</p>	<p>La structure paysagère du plateau n'offre pas de ligne de force identitaire ou lisible, mais la présence de la vallée de l'Oise et de structures anthropiques (D1029 et D946) marquent fortement ce paysage.</p>
<p>Gérer des zones à fort impact visuel : en minimisant et en prêtant attention aux impacts depuis les voies de communication, les zones d'habitations et les différents cadrages et percées visuelles sur le site. Quelques grands principes généraux peuvent orienter les choix : prêter une grande attention aux implantations en bordure de routes de forte fréquentation ou dans un paysage où la portée du regard embrasse de grandes étendues.</p> <p>Pour les zones d'habitats situées sur les versants, l'impact est plus faible car la portée du regard est moins lointaine. Pour les zones d'habitats situées en plaine, les perceptions visuelles seront plus larges.</p> <p>Les cadrages ou percées visuelles sur le paysage ont un rôle très important dans la perception du paysage.</p> <p>Si des éoliennes se retrouvent dans ces cadrages, leur présence doit être discrète (en arrière plan) et leurs implantations nécessitent une attention particulière.</p>	<p>L'autoroute A26 passant à plus de 14 km se trouve en dehors des zones de fort impact. De plus elle est déjà bordée par plusieurs parcs éoliens.</p> <p>La D1029 et la D946, qui relient les pôles urbains majeurs et patrimoniaux du secteur d'étude, passent à 2 km au plus proche. Ces axes sont par ailleurs en grande partie orientée vers la zone de projet.</p> <p>La D29, axe plus local passe en frange sud de la zone de projet.</p> <p>Pour tous ces axes, les covisibilités entre le projet et le paysage éolien en présence seront nombreuses. Toutefois, elles suivent majoritairement les ondulations du relief ce qui devrait temporiser les moments de perception.</p>	<p>Éviter les effets de saturation en multipliant en arrière plan les différents projets et différentes typologies de machines.</p>	<p>Au regard des différents parcs éoliens existants et accordés à proximité, le site de projet se trouve s'insère entre plusieurs parcs existants et autorisés implantés à 500 m (la Mutte, Puisieux-Clanlieu à l'est et Fonatine du Berger à l'ouest). Un peu plus loin (1.3km) on note aussi le parc autorisé non construit du Val d'Origny à l'ouest. On peut aussi noter le parc de Hauteville à 4.5 km au nord-ouest.</p> <p>Dans les parcs en cours d'instruction, on peut noter l'extension du parc de la Vieille Carrière au sud.</p> <p>Si l'on tient compte des parcs accordés et en cours d'instruction, la zone de projet se trouve au coeur d'un pôle en cours de densification et en continuité directe de la Mutte et de Fontaine du Berger.</p>
<p>Prêter attention aux cônes visuels pénalisants au travers des monuments et des architectures communales.</p>	<p>Plusieurs belvédères emblématiques marquent le territoire dont certains qui s'inscrivent dans le périmètre rapproché (Laon et les églises fortifiées de Thiérache). 11 édifices recensés aux Monuments Historiques se trouvent dans le périmètre rapproché du projet (donc à moins de 5 km). Le plus proche est le château de l'Etang à Audigny (3.6 km). Cette distance limite les possibilités d'une forte prégnance du projet. Par contre, des éléments de patrimoine local ont été identifiés comme sensibles au projet (chapelles de Courjumelles et de Pleine-Selve) dont la plus proche se trouve à 1 km de la zone de projet.</p> <p>Les autres édifices sont principalement lovés dans la vallée de l'Oise. Toutefois, on peut noter les églises de Macquigny et de Pleine-Selve identifiées comme sensibles aux interactions avec le projet.</p>	<p>Tenir compte des règles de non encerclement des villages : La règle de non encerclement visuel est importante afin d'anticiper sur le sentiment de saturation et de rejet possible par la population.</p>	<p>Le bourg de Landifay-et-Bertaignemont et les hameaux de Courjumelles et Montchagrin/Montplaisir sont en prise directe avec la zone de projet. Ils présentent peu de ceintures arborées pouvant atténuer les perceptions.</p> <p>Au regard de l'éolien déjà en présence et des projets déposés, ces communes devront faire l'objet d'une analyse spécifique sur les effets de saturation et d'encerclement par l'éolien.</p>
<p>Éviter les effets d'écrasement/surplomb, notamment pour les implantations en bordure de plateau et de vallée qui accentués par la topographie, peuvent rendre les éoliennes beaucoup trop présentes sur certains points de vue ou paysages.</p> <p>Ces effets sont ressentis également lors de l'utilisation d'éoliennes de grandes tailles (effet moins perceptible avec l'absorption des hauteurs par des boisements).</p>	<p>La dimension du plateau est adaptée à l'échelle de l'éolien, mais les ondulations régulières génèrent des micro-reliefs sensibles aux rapports d'échelle avec l'éolien. Ils peuvent aussi affaiblir la lisibilité du projet si les éoliennes sont implantées sur des altimétries différentes (amplitude locale de 25 m).</p> <p>Dans un rayon de 5 km, il y a 11 édifices classés ou inscrits. Des interactions sont possibles avec l'église classée et la Chapelle Ste-Yolaine (patrimoine local non protégé identifié comme sensible au projet) de Pleine-Selve, le château de l'Etang à Audigny, le fort de Guise, l'église de Macquigny ainsi qu'avec la chapelle de Courjumelles (autre patrimoine local identifié).</p>	<p>Ménager des respirations dans le paysage à grande échelle.</p>	<p>Au regard des parcs existants et de la pluralité des projets accordés, le projet s'inscrit au coeur d'un pôle en cours de densification. La notion de respiration jouera essentiellement à l'échelle locale du quotidien pour les bourgs en prise directe avec le projet. Les phénomènes de densification par l'éolien seront à analyser au travers des photomontages et de zooms à l'échelle des bourgs.</p>

Critères paysagers appliqués à l'échelle locale



Des parcs autorisés et des projets à proximité immédiate de la zone de projet et qui présentent des implantations opposées dans leurs organisations. Toutefois, les compositions montrent toutes un principe de lignes répétitives.



Angles théoriques de respiration visuelle maximale (étude d'encerclement avant-projet) à éviter dans les stratégies du projet



Angle déjà impacté par l'éolien au niveau de la zone d'habitat la plus proche (étude d'encerclement avant-projet) dans lequel les stratégies du projet peuvent s'inscrire sans renforcer les effets d'encerclement.



Respirations paysagères lisibles entre la zone de projet et le contexte éolien existant ou projeté (au moins 3 km)



Des respirations paysagères peu lisibles entre le parc accordé du Val d'Origny et les patches ouest de la zone de projet



Zones à éviter dans les stratégies si on tient compte des études d'encerclement et des faibles interdistances avec le contexte éolien existant et autorisé non construit



Rayon de 5 km autour de la ZIP

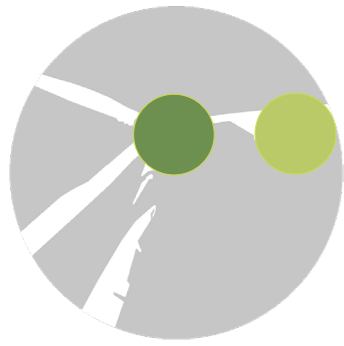


Parcs éoliens existants et parcs accordés



Projets éoliens en cours d'instruction

Carte de fond : étude d'encerclement avant-projet (état initial)



Stratégies paysagères proposées au regard de la synthèse de l'état initial

STRATÉGIE 1 : OPTIMISATION DE LA ZONE D'IMPLANTATION DU PROJET

OBJECTIFS :

Respecter les angles de respiration issus de l'étude d'encerclement avant-projet et s'inscrire dans la continuité logique des parcs de la Mutte /Puisieux-Clanlieu , de Fontaine du Berger et du Val d'Origny en proposant un projet d'envergure équivalente.

CONFIGURATION DU PROJET :

2 éoliennes au nord et une grappe de 11 éoliennes au sud.

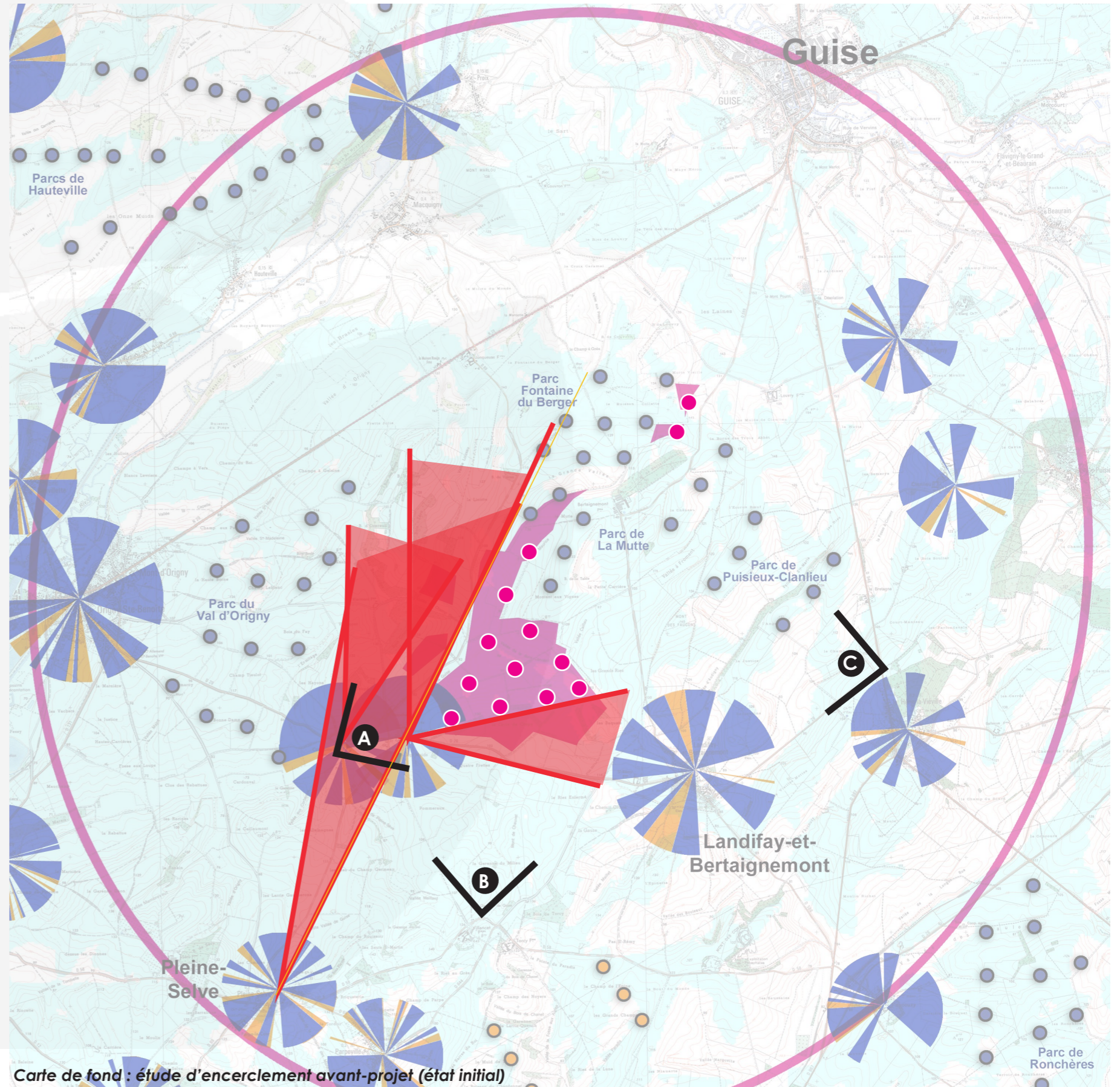
Nombre de machines : 13 éoliennes

ATOUTS :

- Cohérence avec le pôle éolien puisque le projet génère une extension avec les mêmes principes d'implantation
- Pas d'effet d'encerclement supplémentaire généré par cette implantation

POINTS FAIBLES :

- Forte proximité des éoliennes sur le hameau de Montchagrin/Montplaisir avec risque de surplomb sur la chapelle de Courjumelles et les habitats proches
- avancée du paysage éolien pour la commune de Landifay-et-Bertaignemont qui montre un paysage déjà bien occupé par l'éolien
- risque d'accentuation notable des phénomènes de saturation au sein du pôle avec les effets de cumul des parcs existants et autorisés (seuils d'alerte atteints sur l'analyse effectuée avant-projet)
- effet d'étalement nord-sud par l'éolien
- faible lisibilité du projet due aux différences altimétriques de la zone de projet et notamment sur sa frange ouest



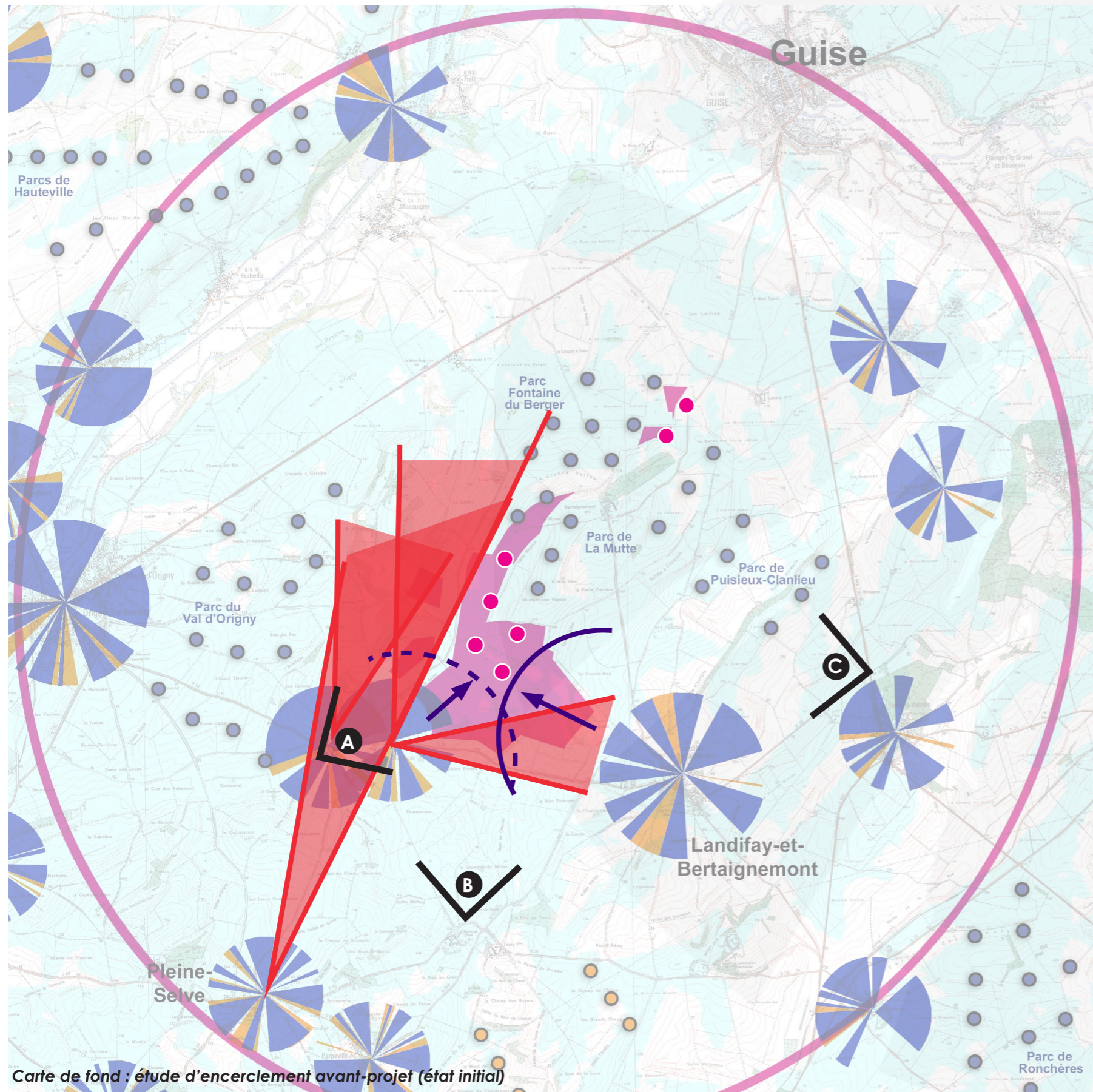
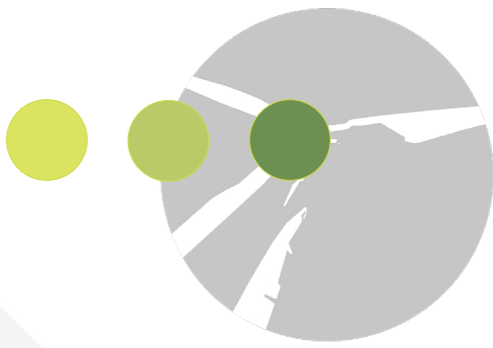
Carte de fond : étude d'encerclement avant-projet (état initial)



Angles théoriques de respiration visuelle maximale (étude d'encerclement avant-projet) à éviter dans les stratégies du projet

Stratégies paysagères proposées au regard de la synthèse de l'état initial

STRATÉGIE 2 : PRISE EN COMPTE DES SENSIBILITÉS PAYSAGÈRES LOCALES



Carte de fond : étude d'encerclement avant-projet (état initial)

OBJECTIFS :

Opérer un recul par rapport aux zones habitées proches de la zone de projet et s'inscrire dans la continuité logique des parcs de la Mutte et de Fontaine du Berger (implantation en lignes multiples).

CONFIGURATION DU PROJET :

Deux lignes parallèles dans l'interstice des deux parcs de la Mutte et de Fontaine du Berger

Nombre de machines : 7 éoliennes

ATOUTS :

- Cohérence avec le contexte éolien immédiat puisque le projet s'inscrit comme une extension avec les mêmes principes d'implantation
- Maintien des respirations locales pour les communes en prise directe avec la zone de projet
- Pas d'effet d'encerclement supplémentaire généré par cette implantation groupée

POINTS FAIBLES :

- léger effet d'étalement nord-sud par l'éolien avec le parc de Fontaine du Berger mais qui est atténué par le parc du Val d'Origny qui marque l'avant-plan ou l'arrière-plan depuis les secteurs ouest et est
- risque de phénomènes de saturation au sein du pôle toujours présent mais amoindri (projet de petite envergure par rapport à la densité existante et autorisée)



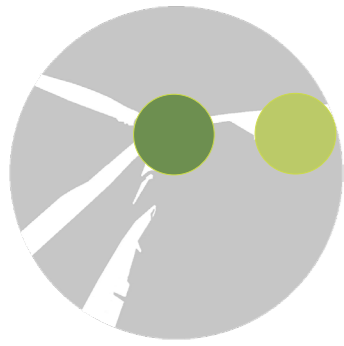
Angles théoriques de respiration visuelle maximale (étude d'encerclement avant-projet) à éviter dans les stratégies du projet



Opérer un recul pour limiter la prégnance des éoliennes sur les hameaux proches et le patrimoine local qui s'y trouve



Opérer un recul équivalent au parc de Puisieux-Clanlieu et au projet d'extension de Vieille Carrière par rapport à la commune de Landifay-Bertaignemont qui montre un paysage bien investi par l'éolien sur sa périphérie



● Comparaison des deux stratégies sur base de photomontages POINT DE VUE A : DEPUIS LE HAMEAU DE COURJUMELLES

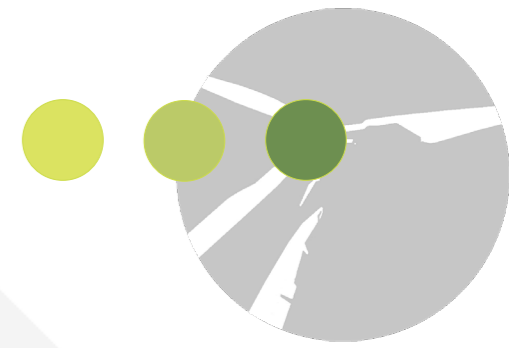
Cette première analyse vis à déterminer l'envergure du projet la plus adaptée au regard du contexte éolien, paysager et humain. A ce stade du processus, le porteur de projet envisage plusieurs gabarits de machines avec des hauteurs totales en bout de pale variant de 150m à 180m. Pour établir cette analyse de configuration du parc, les photomontages ont été réalisés avec une hauteur moyenne de 165m en bout de pale. L'analyse des gabarits est effectuée plus loin sur l'implantation retenue.

Avec la proximité du projet, la stratégie 1 montre des effets de surplomb sur les hameaux et sur la chapelle de Courjumelles. Cet effet de surplomb dépasse celle du relief existant autour des habitations. En comparaison avec la stratégie 2, on peut voir que la proposition de recul limite ce phénomène en mettant les éoliennes dans le même rapport d'échelle avec les reliefs proches. On peut noter aussi que la stratégie 2 génère un étalement moindre de l'éolien par rapport à la stratégie 1.



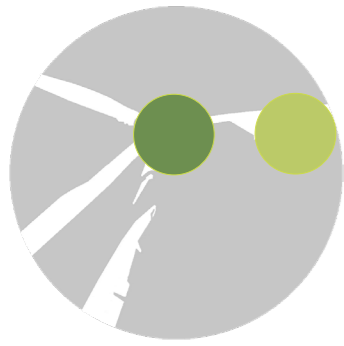
Comparaison des deux stratégies sur base de photomontages

POINT DE VUE B : DEPUIS LE HAMEAU DE VILLANCET



En vue plus éloignée, la stratégie 1 montre que le projet participe de manière notable à l'étalement de l'éolien dans le panorama et à un phénomène de saturation (projet en cours d'instruction non compris). La stratégie 2, qui propose un projet plus mesuré en quantité et en recul par rapport à la stratégie 1, limite l'avancée du paysage éolien vers le secteur habité de Villancet/Torcy. Des phénomènes de saturation se font sentir. Toutefois, ils sont moindres par rapport à la stratégie 1.





● Comparaison des deux stratégies sur base de photomontages POINT DE VUE C : AU NORD DE LE HERIE-LA-VIÉVILLE AU CROISEMENT DE LA D946 ET DE LA D29

Sur ce deuxième point de vue éloigné, la stratégie 1 montre encore une fois des phénomènes de saturation (superposition d'éolienne affaiblissant la lecture du projet). Un effet renforcé par la présence du parc autorisé du Val d'Origny et le parc existant de Hauteville situés en arrière-plan.
Les deux stratégies montrent un effet d'étalement de l'éolien. Toutefois, la quantité plus mesurée de la stratégie 2 permet une distinction plus aisée des différentes entités éoliennes sur le panorama.

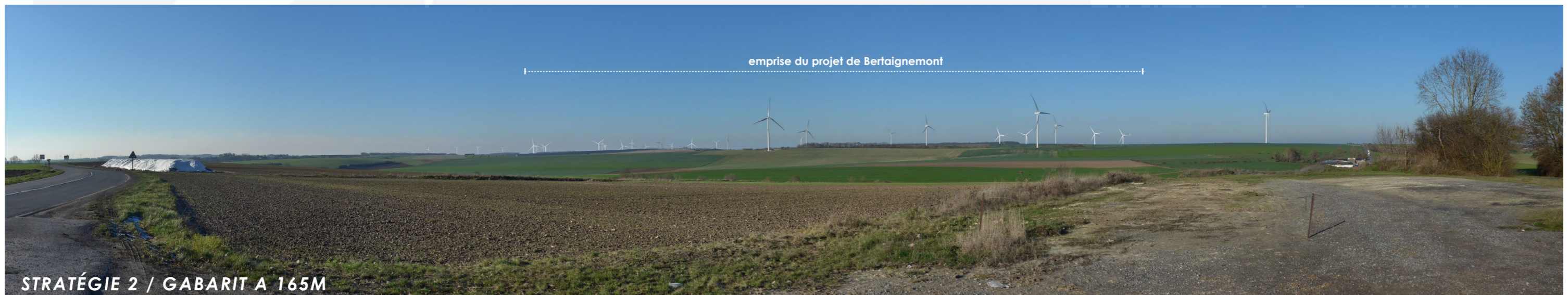
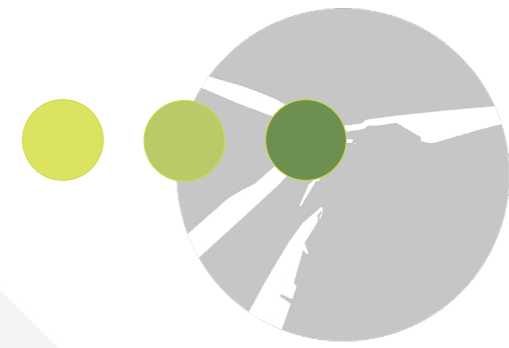


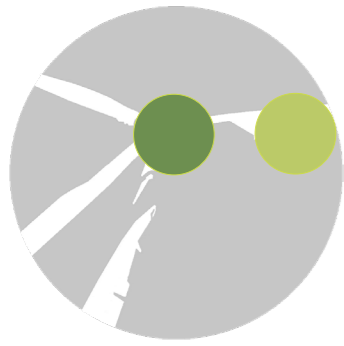
Tableau comparatif des scénarios proposés



Scénario	nombre de machine	Cohérence avec le contexte éolien existant et en devenir	Rapport aux zones d'habitat proches et aux risques d'encerclement	Perception et lisibilité du projet au regard des phénomènes de densification/saturation	Interaction avec le patrimoine proche	nombre de +	nombre de -	résultats
S1	13	+ la configuration du projet s'inscrit dans la logique des parcs existants proches qui montre une densité importante d'éoliennes	+/- * respect des angles de respiration des parcs existants, accordés et projetés * forte prégnance des éoliennes sur les hameaux de Courjumelles, Monchagrín et Monplaisir	- sur les 3 points de vue analysés, cette implantation montre des risques de saturation et d'étalement par l'éolien (perte de respiration paysagère avec le parc du Val d'Origny)	- * peu d'interactions avec les MH proches au regard du contexte éolien pré-existant * prégnance et effet de surplomb sur la chapelle de Courjumelles recensée comme patrimoine local sensible	2	3	-1
S2	7	+ la configuration du projet s'inscrit dans la continuité des parcs existants proches présentant des configurations en lignes multiples	+ * respect des angles de respiration des parcs existants, accordés et projetés * recul des éoliennes pour les hameaux de Courjumelles, Monchagrín et Monplaisir	+ cette implantation avec une plus faible densité limite les phénomènes de densification potentielle et permet de préserver des respirations locales avec le parc du Val d'Origny	+/- * peu d'interactions avec les MH proches au regard du contexte éolien pré-existant * prégnance des éoliennes mais pas de surplomb constaté sur la chapelle de Courjumelles recensée comme patrimoine local sensible	4	1	3

Au regard des photomontages précédents et du tableau d'analyse des scénarios ci-dessous, la stratégie 2 ressort de manière plus favorable. Ses atouts :

- cohérence avec les parcs existants et autorisés depuis les infrastructures majeures et zones d'habitat proches
- composition groupée et peu étalée permettant de maintenir des respirations paysagères locales au regard des risques d'encerclement
- recul plus important des éoliennes par rapport aux hameaux de Courjumelles/Monchagrín/Monplaisir par rapport à la stratégie 1



● Implantation retenue

L'analyse comparative des configurations de parc par photomontage montre que la stratégie 2 apporte une réponse plus satisfaisante par rapport aux sensibilités paysagères du secteur et au contexte éolien en présence et aux risques de phénomènes de saturation constatés avant-projet.

L'implantation définitive s'est donc appuyée sur la stratégie 2 tout en tenant compte d'autres contraintes de types foncières, techniques et écologiques.

Il en résulte un projet de 6 machines s'inscrivant en extension et en densification du pôle éolien de la Mutte et de Fontaine du Berger.

Plusieurs gabarits sont envisagés par le porteur de projet (150, 165 et 180m en bout de pale).



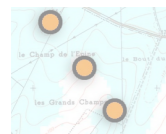
Rayon de 5 km autour de la ZIP



Implantation retenue du projet de Bertaignemont



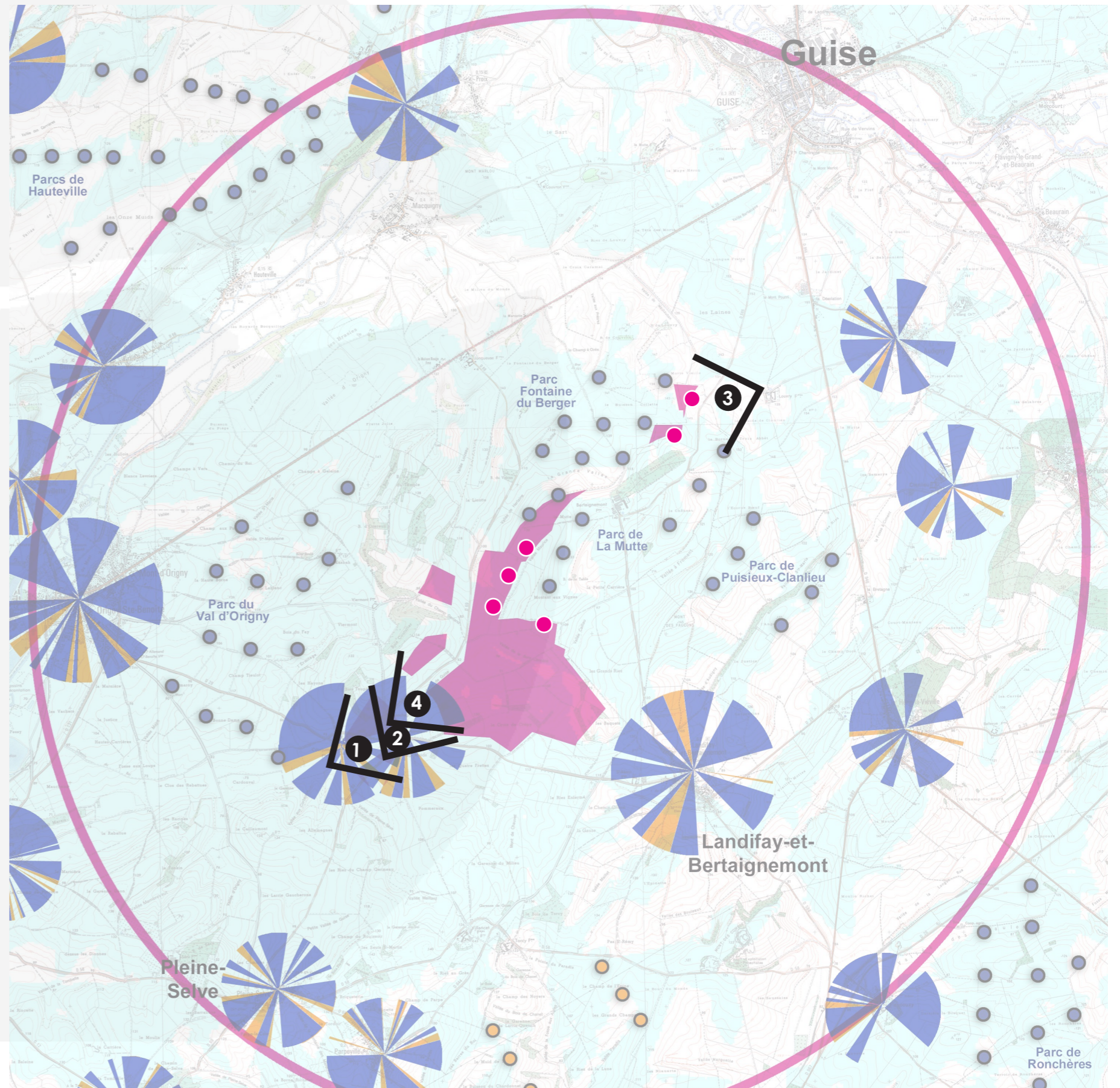
Parcs éoliens existants et parcs accordés



Projets éoliens en cours d'instruction

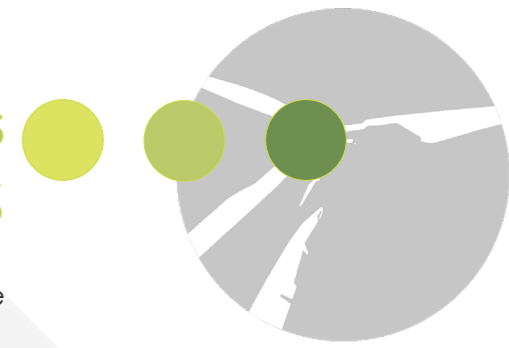


Points de vue utilisés pour l'analyse des variantes de gabarits (voir pages suivantes)



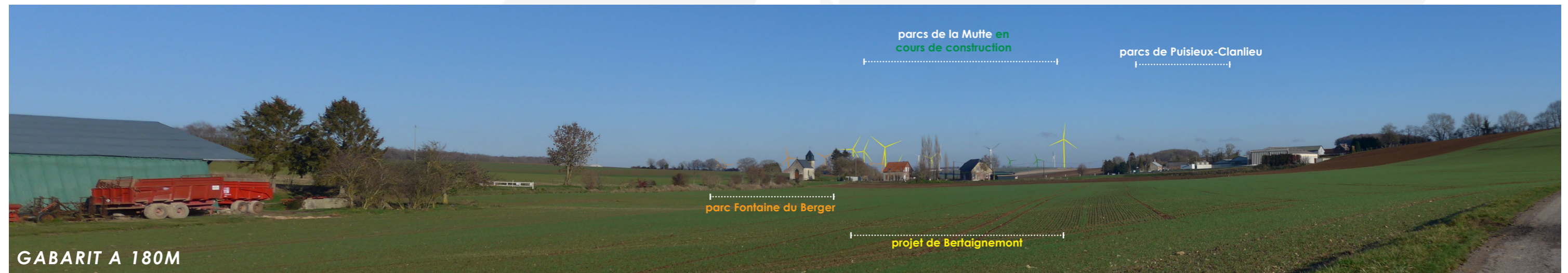
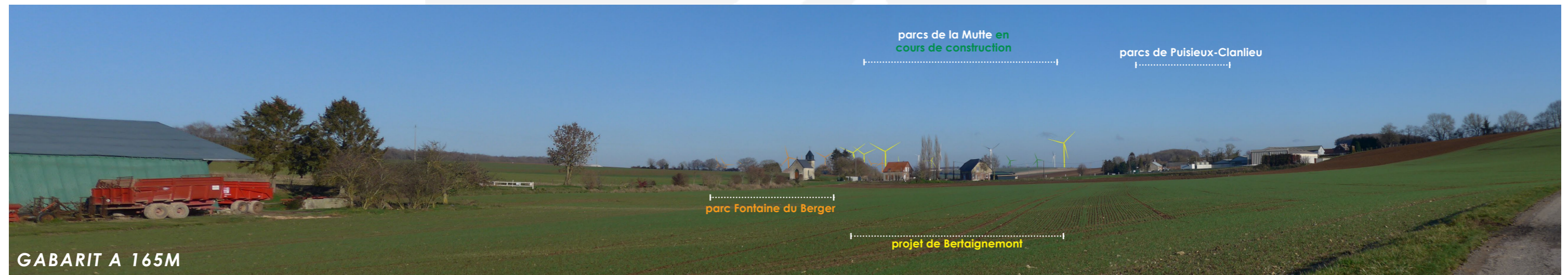
Analyse des variantes de gabarit par le biais de photomontages

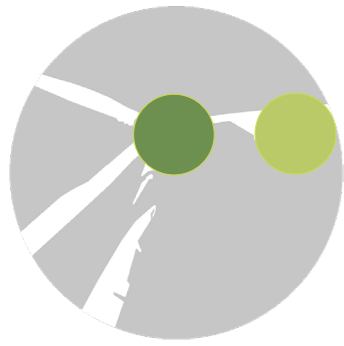
POINT DE VUE 1 : DEPUIS LE HAMEAU DE COURJUMELLES



Le porteur de projet a souhaité étudier plusieurs gabarits de machines sur le projet (150, 165 et 180m en bout de pale). De ce fait, une analyse comparative a été réalisée par le biais de photomontages et sur différents points de vue proches (rapports d'échelle, cohérence avec existant présentant des gabarits à 150m et 130m en bout de pale).

VERSION EN COULEUR POUR BIEN DISTINGUER LES DIFFÉRENTS PARCS ET LE PROJET





Analyse des variantes de gabarit par le biais de photomontages

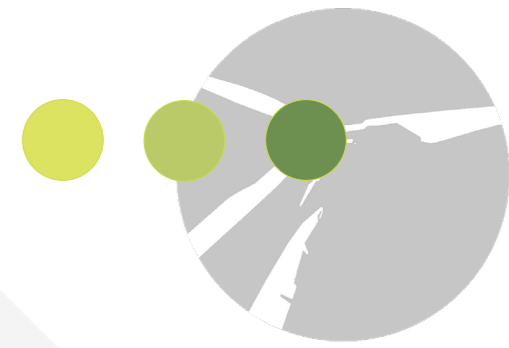
POINT DE VUE 1 : DEPUIS LE HAMEAU DE COURJUMELLES

Depuis ce point de vue la perception du projet est quasiment identique avec les gabarits à 150m et 165m. Par contre, on peut noter un léger effet de surplomb et une plus forte prégnance des éoliennes sur la chapelle et le hameau de Courjumelles par rapport aux éoliennes existantes qui sont plus en retrait. Les différences de gabarits avec les parcs existants sont peu lisibles sur les variantes à 150 et 165m. Ce qui n'est pas le cas de la variante à 180m.



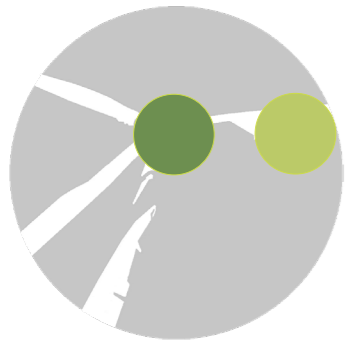
Analyse des variantes de gabarit par le biais de photomontages

POINT DE VUE 2 : DEPUIS LE SUD DU HAMEAU DE MONPLAISIR



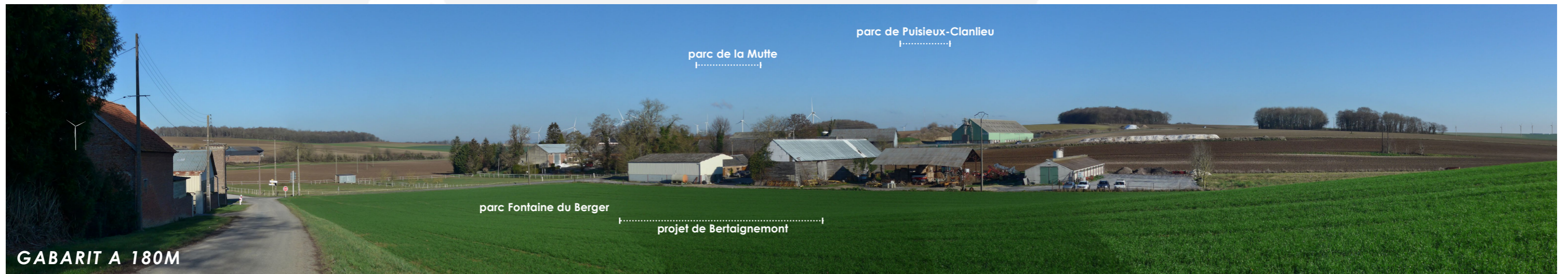
VERSION EN COULEUR POUR BIEN DISTINGUER LES DIFFÉRENTS PARCS ET LE PROJET





Analyse des variantes de gabarit par le biais de photomontages POINT DE VUE 2 : DEPUIS LE SUD DU HAMEAU DE MONPLAISIR

Depuis ce point de vue la perception du projet est quasiment identique avec les 3 gabarits. En effet, par rapport au point de vue précédent, la présence de filtres (arborés + relief + bâti) permet d'atténuer la prégnance des éoliennes. De plus, la position en retrait du projet par rapport à la zone d'implantation permet d'éviter tout risques de surplomb. On peut noter aussi qu'il n'y a pas d'hétérogénéité lisible dans les gabarits avec les parcs existants proches.

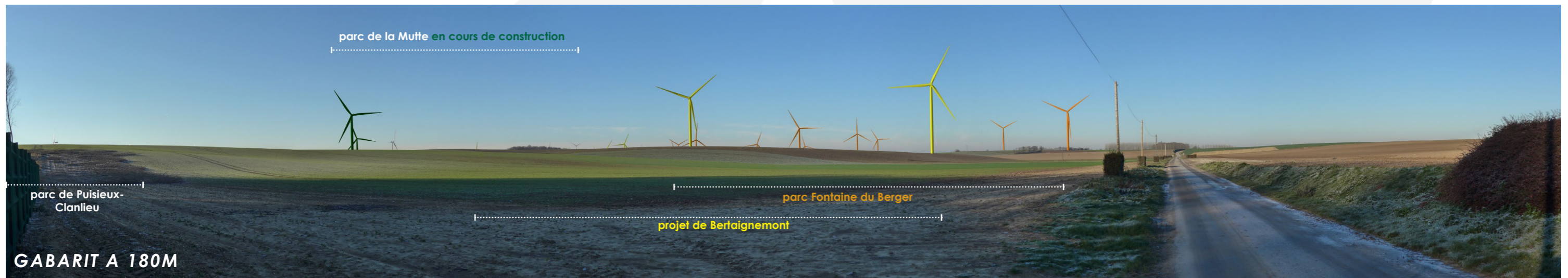
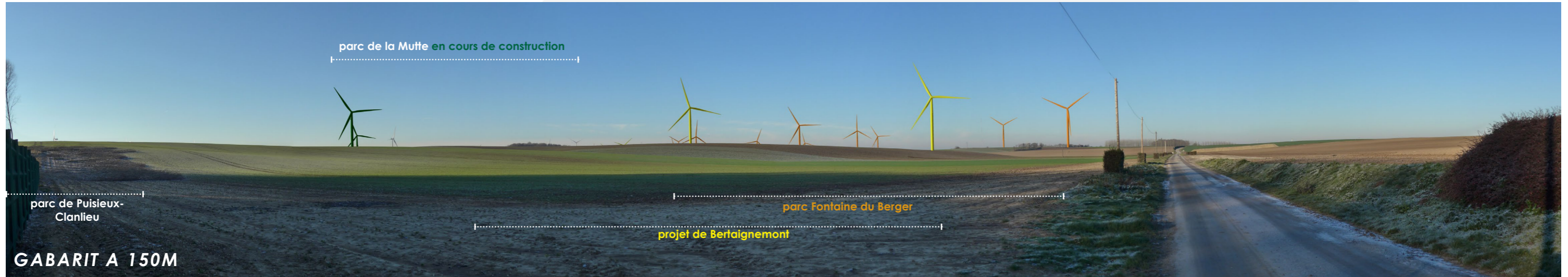


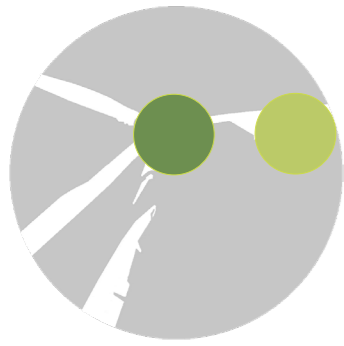
Analyse des variantes de gabarit par le biais de photomontages

POINT DE VUE 3 : DEPUIS LA FERME DE LOUVRY



VERSION EN COULEUR POUR BIEN DISTINGUER LES DIFFÉRENTS PARCS ET LE PROJET

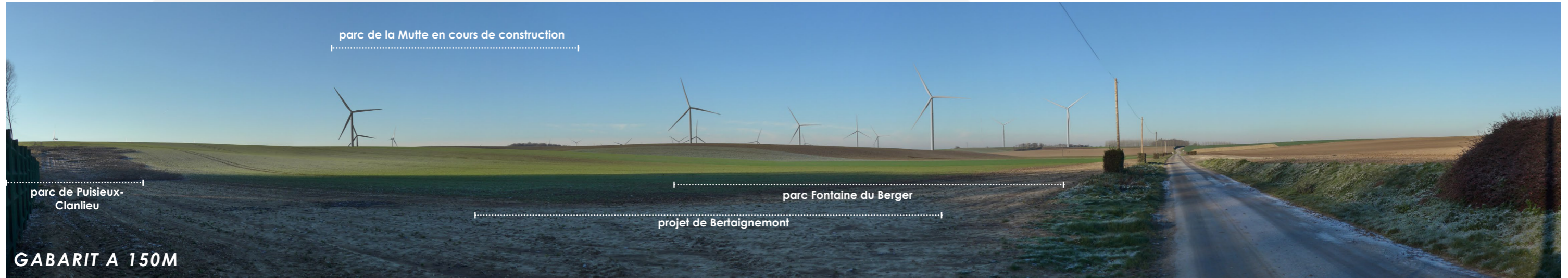




Analyse des variantes de gabarit par le biais de photomontages

POINT DE VUE 3 : DEPUIS LA FERME DE LOUVRY

Depuis ce point de vue, il y a peu d'éléments de repère pour évaluer les rapports d'échelle avec le projet. D'un point de vue local, on peut tout de même noter qu'entre le gabarit à 150m et le gabarit à 180m, la prégnance pour les habitants de la ferme de Louvry est plus marquée avec les éoliennes de 180m.



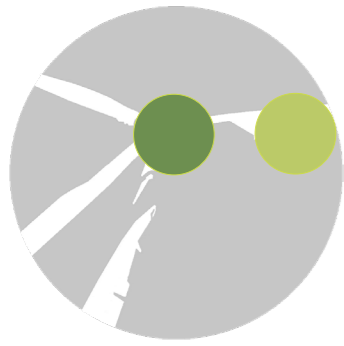
Analyse des variantes de gabarit par le biais de photomontage

POINT DE VUE 4 : D69 ENTRE LES HAMEAUX DE MONCHAGRIN ET MONPLAISIR



VERSION EN COULEUR POUR BIEN DISTINGUER LES DIFFÉRENTS PARCS ET LE PROJET

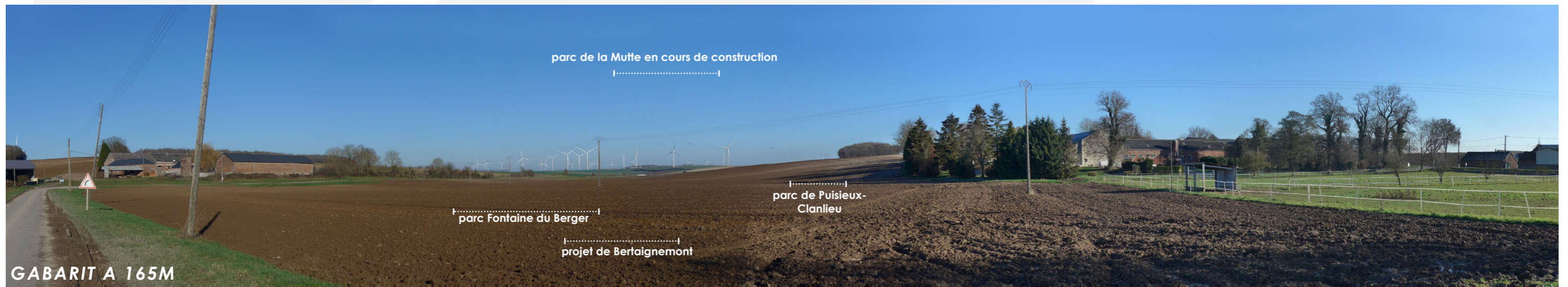




Analyse des variantes de gabarit par le biais de photomontages

POINT DE VUE 4 : D69 ENTRE LES HAMEAUX DE MONCHAGRIN ET MONPLAISIR

Cet autre point de vue pris au niveau des hameaux les plus proches montre moins d'hétérogénéité dans la distinction des gabarits comparativement au point de vue 1 pris au sud de Courjumelles. En effet, le point de vue ci-contre, pris au pied d'un relief, offre une perception visuelle courte sur le paysage environnant. Si l'on ajoute la position en retrait du projet par rapport à la ZIP initiale, on peut voir que la différence de gabarit est ici peu notable.



Gabarit de machine retenu et modèles envisagés pour le projet



L'analyse des 3 gabarits envisagés par le porteur de projet (pages précédentes) ne montre pas de contre indication pour l'utilisation du gabarit le plus haut à **180m en bout de pale**. Par conséquent, le porteur a opté pour ce gabarit et envisage 3 modèles de machines avec des hauteurs totales et des proportions mât-rotor différenciées.

Les 3 modèles sont :

- la NORDEX 133 avec mât de 109.9m - hauteur totale 176.4m
- la VESTAS 136 avec un mât de 112m - hauteur totale 180m
- la Senvion MM140 avec un mât de 110m - hauteur totale 180m



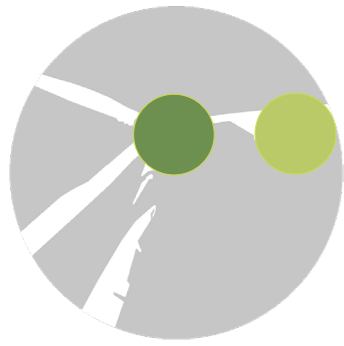
NORDEX 133 - MÂT 109.9M

La Nordex présentant le mât et le rotor le plus petit, elle apparaît la moins impactante par rapport aux autres modèles. Elle ne sera donc pas utilisée pour la réalisation des photomontages.

VESTAS 136 - MÂT 112M

La Vestas et la Senvion présentent la hauteur en bout de pale la plus grande (180m). La Vestas présente le mât le plus haut (2m de plus que la Senvion) et la Senvion présente le rotor le plus grand (2m de plus en bout de pale que la Vestas). Chacune d'elles montre la silhouette la plus impactante au regard d'un des éléments constituant l'éolienne. En matière de proportion mât-rotor, la Senvion ressort comme légèrement moins harmonieuse que la Vestas.

SENVION MM140 - MÂT 110M



Plan d'implantation du projet de Bertaignemont

Sur les 3 modèles proposés par le porteur de projet, deux modèles ressortent comme les plus impactants l'une au regard de la hauteur du mât (la Vestas) et l'autre au regard du diamètre de rotor et des proportions mât-rotor (la Senvion).

Une attention est à porter concernant la Senvion. Le modèle 3D mis à disposition par le constructeur ne correspond pas à l'esthétique réelle de l'éolienne qui est normalement proche de la Vestas. De ce fait elle montre une vision faussée de l'éolienne avec des pales plus grosses et une blancheur très marquée non modifiables, par rapport à la Vestas.

Par conséquent, afin de montrer une perception cohérente du projet, le choix s'est porté sur la Vestas pour réaliser les photomontages. Un modèle qui présente un des gabarits les plus impactant.

A noter que le guide éolien pour la réalisation des études d'impact ne fait à aucun moment état de préconisations précises sur la définition du gabarit le plus impactant à utiliser pour la réalisation des ZIV ou des photomontages. De ce fait, la notion du gabarit le «plus impactant» est subjective car elle peut dépendre du contexte paysager/géo-morphologique du territoire dans lequel le projet s'inscrit, des points de vue pris au regard du bâti et du patrimoine comme des proportions mât rotor.

Toutefois, et en toute logique, il est évident que si il y a des hauteurs générales différentes, les photomontages sont à réaliser avec la plus haute machine en bout de pale.

Dans le cas du projet de Bertaignemont, la Vestas comme la Senvion répondent à ce critère logique car elles présentent proposés toutes les deux un gabarit de 180 m en bout de pale.



Eoliennes du projet de Bertaignemont

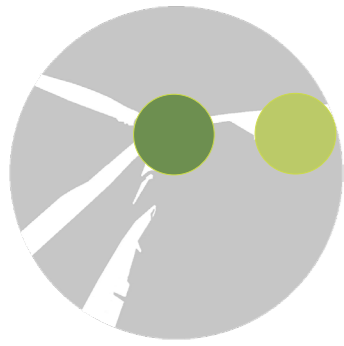


Postes de livraison du projet à proximité des éoliennes E2 et E6



F/ÉVALUATION DES PERCEPTIONS ET IMPACTS DU PROJET





Définition des échelles de perception et de l'impact de l'éolien au regard du projet

La perception et l'impact ou la prégnance d'un parc éolien varient selon les distances de perception et les obstacles présents :

On peut distinguer deux échelles de perception :

- Les perceptions lointaines (correspondant à l'aire d'étude intermédiaire définie par la formule de l'Ademe), permettant d'analyser l'impact du projet au regard du contexte éolien existant et des grandes structures paysagères et patrimoniales caractérisant le territoire.
- Les perceptions proches (correspondant à l'aire d'étude rapprochée des 5 km autour du projet), où la prégnance de l'éolien est la plus forte du point de vue du paysage du quotidien, mais aussi au regard du patrimoine local et du tourisme.

La perception d'un parc éolien s'étudie en fonction des usages et de la configuration du territoire. Ainsi, on s'intéressera, quelque soit la distance, aux perceptions du site depuis les zones d'habitations et/ou patrimoniales, depuis les axes routiers principaux et depuis des belvédères naturels ou artificiels aménagés.

Depuis les zones d'habitation :

Le contexte chahuté des franges de la Basse Thiérache où se trouve la zone de projet donne des perceptions très différenciées, tantôt courtes et confidentielles, tantôt ouvertes et lointaines. Depuis les secteurs d'habitat situés dans le même bassin visuel que le projet, qui sont principalement constitués de hameaux et fermes isolées très localisés, des vues sont à attendre sur leurs franges. Les centre-bourgs seront en grande partie protégés par les auréoles arborées et la configuration du tissu bâti. Les vues principales s'opéreront depuis les franges tournées vers le projet et depuis quelques dents creuses ouvertes sur le projet.

Les zones d'habitat situées dans les vallées les plus proches (Oise, Vilpion et Serre) devraient être en grande partie protégées par le relief et la végétation les accompagnant.

Dans le périmètre proche (5km), 1 pôle urbain et 22 bourgs et hameaux ruraux sont répartis autour du projet de Bertaignemont. Le pôle urbain, qui est Guise, est protégé par le versant de la vallée. Pour les autres bourgs, quelques uns sont implantés dans la vallée de l'Oise, donc protégés, mais des vues sur le projet seront inévitables pour la majeure partie d'entre-eux car ils sont implantés en plateau et pour certains sur des bombements du relief conférant un effet «belvédère» vers la zone de projet.

Depuis les grands axes routiers et autres infrastructures majeures :

Des grands axes routiers comme la D1029 et la D946/D967 passent à proximité du projet. Ces axes convergent vers les grands pôles urbains de St-Quentin et Laon. On peut aussi noter la D29, un axe secondaire assez emprunté au quotidien qui passe au sud de la zone de projet et qui dessert une partie des communes les plus proches du projet. Ces axes montrent de larges panoramas car il ne présente pas de structure arborées ou végétales significatives. Les autres axes majeurs passent à plus de 15 km, ce qui limite la prégnance du projet, notamment si l'on tient compte du contexte éolien existant.

Le reste du réseau proche est très local et dessert les bourgs et hameaux à proximité du projet.

Depuis ces axes des covisibilités s'opéreront avec le contexte éolien dense autour du projet et des effets de saturation pourraient se manifester avec la contribution du projet ou non.

Patrimoine :

Le patrimoine recensé au sein du territoire est diversifié et diffus. Les plus proches concernent principalement les églises de Pleine-Selve et Macquigny, les châteaux de Parpeville, Puisieux-Clanlieu et Audigny, et le patrimoine de Guise.

Zones de fort impact visuel des éoliennes :

Les zones d'où l'impact visuel des éoliennes est fort sont les routes de plateaux et les routes descendant des plateaux, en particulier si elles se trouvent dans l'axe des éoliennes et qu'elles ne comportent pas d'obstacles visuels (habitations, boisement, talus, etc...). C'est le cas de la D1029/N29 et de la D946/D967.

Comme dit précédemment les impacts seront forts depuis les axes routiers majeurs et les habitations des plateaux.

Sur le secteur, on peut aussi noter des belvédères, dont certains portent des enjeux de protection comme celui des remparts de Laon (30km) qui porte jusqu'à la zone de projet. On peut aussi noter ceux associés aux églises fortifiées de la Thiérache, dont les plus proches se trouvent entre 5 et 7 km.

Les obstacles visuels :

Ce sont principalement :

- les versants du relief pour la plupart arborés,
 - les effets de talus des infrastructures viaires et ferroviaires,
 - les micro-reliefs de la Thiérache
 - les fronts bâtis et les silhouettes des bourgs,
 - les alignements d'arbres et les patchs boisés présents sur les plateaux et les structures bocagères.
- Tous ces éléments créent des filtres dans le paysage permettant d'atténuer les perceptions du projet.

Cadrages et ouvertures sur le paysage :

La configuration du territoire entre plateaux ouverts peu arborés, vallées et micro-reliefs bocagers donnera une zone de perception hétérogène selon les secteurs du périmètre d'étude.

Des effets de cadrages ponctuels se feront essentiellement aux sorties des bourgs orientées vers le projet.

Atténuations :

Le dernier facteur à prendre en compte pour la bonne intégration d'un projet est l'effet d'atténuation.

La distance entre l'observateur et le parc éolien influe sur la bonne perception des machines.

Outre cette distanciation (voir schémas ci-après), l'atténuation se fait en fonction de critères météorologiques comme les brumes et de critères de luminosité (notamment lors de prises de vue hivernales pour la réalisation des photomontages).